

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00030

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 117

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

En application de la loi Grenelle 2 (article 255) et du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces dispositions sont applicables depuis la préparation des budgets 2012.

Le rapport ainsi prévu par l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité.

Dans ce cadre, Saint Etienne Métropole présente, de manière synthétique, l'ensemble des actions conduites au titre du développement durable sur l'année 2022. Ce rapport contribue ainsi à l'information des élus et du grand public sur les projets de la collectivité, mais également à faire connaître les engagements de Saint-Etienne métropole dans le cadre de la stratégie nationale en matière de développement durable.

Les actions de Saint-Etienne Métropole font l'objet d'une reconnaissance au niveau national.

Ce rapport, élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, prend en compte les cinq finalités du développement durable, mentionnées au III de l'article L 110-1 du Code de l'Environnement depuis la loi Grenelle 2 :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Le rapport reprend ainsi :

- le bilan des actions mises en œuvre au cours de l'année 2022,
- les chiffres clés sur l'année écoulée,
- les perspectives 2023.

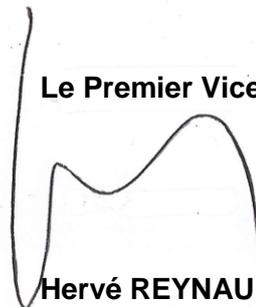
Le Conseil Métropolitain prend acte du Rapport Développement Durable 2022.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a tall vertical stroke on the left, a small dip, and a large, rounded arch on the right.

Hervé REYNAUD



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Rapport

Développement

Durable 2022

Métropole de Saint-Étienne

Edito

Sylvie Fayolle, 2^e Vice-Présidente en charge du développement durable et de la transition écologique.

La loi dite loi Grenelle II, impose aux métropoles de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable. Ce rapport doit comporter d'une part un bilan des actions et politiques publiques conduites par saint Etienne métropole en 2022 au prisme du développement durable et, d'autre part définir les perspectives pour l'année 2023. Les actions sont ainsi décrites aux regards des cinq finalités que sont la lutte contre le réchauffement climatique et les économies d'énergie ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité ; le bien-être de la population et enfin en termes de consommation et de production responsables. Il s'agit d'identifier les enjeux de développement durable à laquelle est confrontée la métropole et de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques au regard de ces enjeux.

Ce rapport doit être présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la métropole, aux défis globaux du développement durable.

Par ailleurs, il a également vocation à être publié et mis à disposition des citoyens. Il joue donc également le rôle d'un outil de communication entre la collectivité et les habitants et doit permettre d'informer les citoyens sur les actions entreprises par la métropole en matière de développement durable.

En 2022, Saint-Étienne Métropole a œuvré à l'amélioration de la qualité de l'air par le déploiement de la Zone Faible Emission et a accompagné les entreprises dans le changement du matériel roulant vers des véhicules plus responsables. A ce titre, elle se veut également être exemplaire en engageant un changement de son matériel (service déchets ou transport en commun). Elle poursuit ses efforts en vue d'installer des stations d'avitaillement en hydrogène et gaz naturel pour les années à venir afin de pouvoir offrir des alternatives aux gros porteurs ou encore dans le déploiement de projets photovoltaïques ou d'extension de réseaux de chaleur avec une prépondérance pour la biomasse.

Plus que jamais, la recherche d'énergies durables afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles est d'actualité et c'est assez logiquement que la métropole a travaillé sur un plan de sobriété pour réduire nos consommations en accompagnement du développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

Saint-Étienne Métropole s'engage au quotidien pour préserver la biodiversité de son territoire, il en va ainsi avec le déploiement d'un atlas de la biodiversité qui comprend notamment des enquêtes participatives ouvertes à tous afin d'avoir une bonne connaissance de la faune et de la flore locale et avec un travail en cours pour définir une stratégie biodiversité et sa déclinaison opérationnelle.

Enfin, la Métropole agit en faveur de la mise en place de services au plus près des besoins de ses habitants. L'élaboration d'un projet alimentaire territorial favorisant l'approvisionnement Local et l'alimentation, saine durable et accessible à tous.

Votre Métropole vous souhaite une bonne lecture.

Table des matières

PARTIE 1 : Transition énergétique, lutte contre les émissions de gaz à effets de serre, économies d'énergie, énergies renouvelables 4

PARTIE 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles . 29

PARTIE 3 : Cohésion sociale, solidarités, accessibilité, lutte contre les discriminations 42

PARTIE 4 : Bien-être social et qualité de vie au travail pour les agents 55

PARTIE 5 : Consommation et production responsables 65

PARTIE 1 : Transition énergétique, lutte contre les émissions de gaz à effets de serre, économies d'énergie, énergies renouvelables

Achat et logistique

Saint-Etienne Métropole continue de développer sa politique d'achats durables et écologiquement responsables.

Le renouvellement du marché d'électricité prévoit l'achat de 25 % d'électricité verte.

Dans le marché d'électroménager, le critère développement durable (notamment : consommations électriques, consommation d'eau, indice de réparabilité...) compte pour 20 % de la note.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, les constructeurs auront une obligation à se mettre en conformité avec la ZFE, c'est à dire que l'ensemble des véhicules devront disposer en 2027, de moteurs thermiques avec des vignettes Crit'Air 2 pour les gasoils et Crit'Air 1 pour les essences (les autres véhicules ne pourront plus circuler dans la ZFE). Dans le cadre du renouvellement du marché d'acquisition de véhicules neufs, Saint-Etienne Métropole a donc prévu un lot spécifique pour l'achat de véhicules électriques. De plus, afin de maintenir un parc plus propre, il a été privilégié un système d'acquisition en buy-back (=reprise) au bout de 2,3 voire 4 ans afin de faciliter la mise en conformité avec la loi. En outre, il est prévu l'acquisition de 6 voitures électriques pour un montant estimé à 170 K€.

Le renouvellement du marché des pneumatiques prévoit l'acquisition de pneumatiques rechapés (pneumatiques d'occasion qui s'apparente à un circuit de réutilisation).

Perspectives 2023

Une étude est en cours pour l'installation d'une station GNV à proximité du Centre Technique Municipal de Coubertin pour le ravitaillement des Benne à Ordures Ménagères fonctionnant au GNV.

Assainissement et Rivières

Rivières :

Dans le cadre des contrats de rivière du Gier, du Furan, les travaux de renaturation des berges des cours d'eau a permis la plantation d'arbres et arbustes le long du Janon, du Gier pour le projet Duralex, et du Malval.

Assainissement :

Dans le cadre de la production de biogaz à Furania, la vidange et la remise à niveau du second digesteur de Furania ont été menées afin de retrouver sa capacité de production de biogaz. Le méthaniseur a

produit **25 618 MKWh** depuis décembre 2019, avec une augmentation de 10% sur le premier semestre 2022 (par rapport au premier semestre 2021) soit l'équivalent de consommation gaz de 770 foyers environ.

Une nouvelle délégation de service public pour gérer Furania plus exigeante : les objectifs demandés pour la gestion du service assainissement du bassin versant Furan, entrée en vigueur au 1er octobre 2022, devraient conduire en 2025 à réduire de 6.5% les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, il a été demandé au concessionnaire de recourir à une flotte verte (Crit'Air0 et 1), de réaliser des économies d'énergie de 10% à Furania, de réaliser une baisse de 5% de la consommation de réactifs, et, dès le démarrage du marché, de mettre en place 100% des contrats en électricité verte.

Culture

MAMC+ (musée d'art moderne et contemporain)

L'ensemble des éclairages des expositions au MAMC + sont en LED. La réserve des 3 musées, dans le quartier Manufacture, va être raccordée au réseau de chaleur métropolitain.

Archives

Le projet d'installation des archives municipales et métropolitaines dans l'immeuble Loubet se poursuit, il permettra un meilleur contrôle de la consommation d'énergie pour le maintien aux bonnes températures des magasin de conservation grâce à une plus grande inertie thermique. Les travaux doivent débuter vers la fin 2023.

Perspectives 2023

Economies d'énergie au MAMC+

Après l'isolation des toitures en 2020, la rénovation des installations de traitement d'air des salles d'expositions et des réserves du MAMC est programmée. L'objectif attendu est d'améliorer le taux de recyclage de l'air extrait et de récupérer des calories, ce qui permettra de réduire significativement les consommations (gaz et électricité) en été comme en hiver. Par ailleurs, ce dispositif est associé à des sondes et des dispositifs de gestion pour améliorer la régulation et garantir la stabilité de la température et de l'hygrométrie pour la bonne conservation des œuvres.

L'adaptation des éclairages pour favoriser les économies d'énergie se poursuivra.

Construction, Aménagement et Foncier

ARENA

Le bâtiment, inauguré le 17 septembre 2022, a obtenu la certification NF HQE (haute qualité environnementale) Equipements Sportifs neuf ou rénovation avec 11 étoiles sur 16 correspondant à un très haut niveau de performance .



Par ailleurs, le projet comporte également l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking.

Cité 2025

Dans le cadre du projet Cité du design 2025, le raccordement des bâtiments de l'ancienne Manufacture et de la Platine au réseau de chaleur de Châteaureux a été réalisé. Cela permettra de passer d'un système 100% gaz à un mix énergétique beaucoup plus durable (plus de 80% de source renouvelable) soit **une économie projetée de 850 Tonnes CO2 par an**.

Perspectives 2023

Les travaux de rénovation du bâtiment 241 Est RDC pour y accueillir, sur un volume plus réduit, le siège de la Cité du design, viseront à conférer un niveau de performance BBC Rénov (basse consommation) à cet espace. Ce qui, à fonction égale, assurera une économie notable de dépenses énergétiques par rapport à la situation antérieure dans le bâtiment de l'Horloge.

Projet Partenarial d'Aménagement Gier–Ondaine-Saint-Étienne Sud (PPA GOSE) :

La 1ère phase (2020/2021) du PPA GOSE a permis de définir un projet de territoire pour accélérer la revitalisation des vallées industrielles (Gier, Ondaine et Saint-Étienne Sud). Il vient en complément des

opérations de renouvellement urbain et opérations d'aménagement déjà engagées. Le plan guide et le programme d'actions ont été définis en fin d'année 2021. Le socle du projet s'oriente vers une intervention plus ambitieuse sur les rivières et sur les secteurs bâtis (végétalisation, renouvellement du bâti, aération, etc.). Il intègre l'ensemble des problématiques d'aménagement durable du territoire.

En 2022, un plan guide a été élaboré sur l'ensemble du périmètre des 13 communes du Projet Partenarial d'Aménagement et a mis en exergue 27 secteurs à enjeux (mobilité, réduction des nuisances, amélioration du cadre de vie, nature en ville, etc.)

Opérations de Renouvellement Urbain

Les opérations de renouvellement urbain se poursuivent dans les centres villes anciens (Saint-Étienne - quartier Tarentaise-Beaubrun, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, La Ricamarie et Firminy) avec un volet d'amélioration énergétique de l'habitat privé dans le cadre des OPAH-RU.

Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain

Dans le cadre de l'Opération NOVACIERIES à Saint-Chamond, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent pour la réhabilitation du bâtiment 59 et le lancement des travaux visant à une réhabilitation énergétique du bâtiment.

Perspectives 2023

PPA GOSE

Dans le cadre du PPA GOSE, des réflexions seront emmenés en vue de mettre en œuvre des actions spécifiquement liées à l'énergie : aménagement urbain créant de la mixité d'usage afin d'obtenir une réduction des distances de déplacement, suppression de points noirs énergétiques, économie circulaire (étude d'une plateforme de gestion des terres polluées).

Patinoire

Les études permettront d'approfondir le respect des objectifs du programme environnemental à savoir :

- Raccordement au réseau de chaleur
- Forte utilisation de bois demandée (charpente et parement acoustique des grandes halles)
- Toiture terrasse végétalisée et cool-roof (toiture blanche) qui permet de réduire les îlots de chaleur
- Panneaux photovoltaïques pour l'auto-consommation

Développement durable et énergies

Labellisation « Climat-Air-Energie »

Saint-Étienne Métropole est engagée dans la démarche de labellisation « Climat-Air-Energie » de l'ADEME dans le cadre du programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ». Il s'agit d'une démarche de management et de labellisation de la politique climat-air-énergie des collectivités.

Ce processus s'inscrit dans la droite ligne de l'ambition de la démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Via une approche globale et transversale de la politique climat-air-énergie, la démarche de labellisation « Climat-Air-Energie » est axée sur 6 domaines d'intervention :

- Domaine 1 : planification territoriale
- Domaine 2 : patrimoine de la collectivité
- Domaine 3 : approvisionnement en énergie, eau et assainissement - gestion des déchets, biodiversité - espaces verts
- Domaine 4 : mobilité
- Domaine 5 : organisation interne
- Domaine 6 : coopération et communication

Cette année, la Métropole a finalisé la phase d'état des lieux, et va construire son plan d'actions, 2^e étape du processus de labellisation.



Perspectives 2023

Le dépôt du dossier de candidature pour la labellisation est prévu pour fin 2023

TEPOS – Déclinaisons communales

Afin de permettre de mieux appréhender les gisements de production ou d'économies énergétiques du territoire, et d'affiner l'identification des enjeux et des leviers et d'aider à la définition d'actions à mettre en œuvre à l'échelle de chaque commune, les services de Saint-Etienne Métropole ont transmis à chaque commune un ensemble de données, à savoir :

- un document de simulation de la déclinaison des objectifs TEPOS à l'échelle de chaque commune ;
 - des estimatifs des potentiels de développement en ENR sur leur territoire (gisements pour la solarisation, nombre de logements pouvant être desservis par les réseaux de chaleur,...).
- Des webinaires ont été organisés pour accompagner les communes dans l'utilisation de ces données, mettant en exergue les potentialités de leur commune notamment en termes d'énergies renouvelables.

Energies renouvelables

- **Solarisation du patrimoine public à l'échelle de la Métropole**

Le programme de solarisation sur le territoire de Saint-Etienne Métropole vise à équiper le patrimoine public en panneaux photovoltaïques et à accompagner l'émergence de projets sur le territoire métropolitain.

Les premières installations ont été mises en service ou réceptionnées en attente de l'intervention finale d'Enedis : écoles stéphanoises (Dora Rivière, Jomayère, Montat), site de Métrotech, parking relais de Rive-de-Gier, bâtiments privés de l'écoquartier Novaciéries (entreprises Accel, Faure). L'installation des ombrières de l'ARENA est réalisée à 80%.

Ces installations permettront de produire 5000 MWh d'électricité par an, soit les consommations électriques de près de 2 000 foyers. (Chiffres clés)

De nombreux autres projets sont en cours de développement et verront le jour en 2023 : le parking du centre technique municipal Coubertin de la ville de Saint-Etienne, le parking de l'opéra, l'hippodrome de Saint-Galmier, le site d'Industeel dans l'écoquartier Novaciéries.

- **Fonds Chaleur Territorial**

Grâce au Fonds chaleur territorial piloté par Saint-Étienne Métropole et financé par l'ADEME, 20 nouveaux projets d'énergie renouvelable thermique ont été validés sur le territoire de la Métropole en 2022 : la création de neuf chaufferies bois, quatre extensions de réseaux de chaleur, cinq installations de géothermie et deux installations de solaire thermique pour la production d'eau chaude.

Ces vingt projets permettront de distribuer près de 2 000 Mwh/an d'énergie renouvelable supplémentaire, et ainsi d'éviter les émissions de 485 tonnes équivalent CO2. Une aide de plus de 230 000 € est apportée à ces projets. (Chiffres clés)

Réseaux d'énergies

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Vert fixe l'objectif de multiplier par cinq les quantités de chaleur livrées par des réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables ou de récupération, d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la création de nouveaux réseaux, ainsi que des extensions et un verdissement du mix énergétique pour les réseaux existants.

- **Réseau de chaleur de Saint-Étienne Montreynaud**

Saint-Etienne Métropole étudie en lien avec le délégataire des scénarii de développement et de densification du réseau de chaleur de Montreynaud.

• Réseau de chaleur de Saint-Étienne Châteaureux

Les travaux réalisés en 2022 ont permis d'installer une nouvelle artère du réseau de chaleur en vue de raccorder l'ensemble des bâtiments prévus dans le Schéma Directeur, dont des bâtiments de Saint-Etienne Métropole (Cité du design, Réserve des musées, BHT et Optsys), de la Ville de Saint-Etienne (crèche des Manuchards et groupe scolaire Paule et Joseph Thiollier), de l'EPASE (GUC et Imprimerie) et de l'Université Jean Monnet (CSI 1 et 2).

Au total ce sont 2.7 kms de réseau qui ont été créés et 11 bâtiments qui ont été raccordés pour une puissance de 6 Mégawatts et une consommation de 7,4 Mégawattheures supplémentaires. (Chiffres clés)

Cette opération d'un montant de 4.2 M€, financée à hauteur de 1.5 M€ par l'ADEME, a été entièrement portée par le délégataire.

• Label éco-réseau de chaleur

En 2022, une nouvelle fois, les réseaux de chaleur de Montreynaud et Châteaureux ont obtenu le label « éco-réseau de chaleur » décerné au niveau national par l'association AMORCE. Ce label justifie du caractère extrêmement vertueux de ces réseaux sur les aspects suivants :

- Utilisation majoritaire d'énergies renouvelables
- Compétitivité avec les énergies fossiles
- Transparence et communication vis-à-vis des abonnés

Perspectives 2023

• Etude de faisabilité réseau sud de Saint-Etienne

Le schéma directeur des réseaux de chaleur retient comme objectif la création d'un nouveau réseau sur le sud de Saint-Etienne en interconnectant les actuels réseaux privés de la Cotonne et de Montchovet, après une éventuelle reprise de leur propriété par la collectivité tout en permettant leur développement vers de nouveaux quartiers.

Ce nouveau réseau permettrait l'alimentation en énergies renouvelables des quartiers Bellevue, Solaure, Tréfilerie, Fauriel et Centre 2 lesquels présentent un fort potentiel et viendraient s'ajouter aux quartiers déjà desservis.

Ceci implique la mise en place de nouveaux moyens de production d'énergies issue de combustibles renouvelables ou de récupération, afin de s'intégrer dans la politique énergie-climat de la Métropole et de faire bénéficier les usagers d'une TVA à taux réduit (5,5%).

Une étude de faisabilité de cette extension a été engagée en 2022 et se poursuivra sur 2023.



Perspectives 2023

En 2023, un certain nombre de demandes de raccordement ponctuelles devraient être étudiées, motivées par la hausse du prix des énergies fossiles, ainsi que celle des subventions et Certificats d'Economie d'Energie mobilisables.

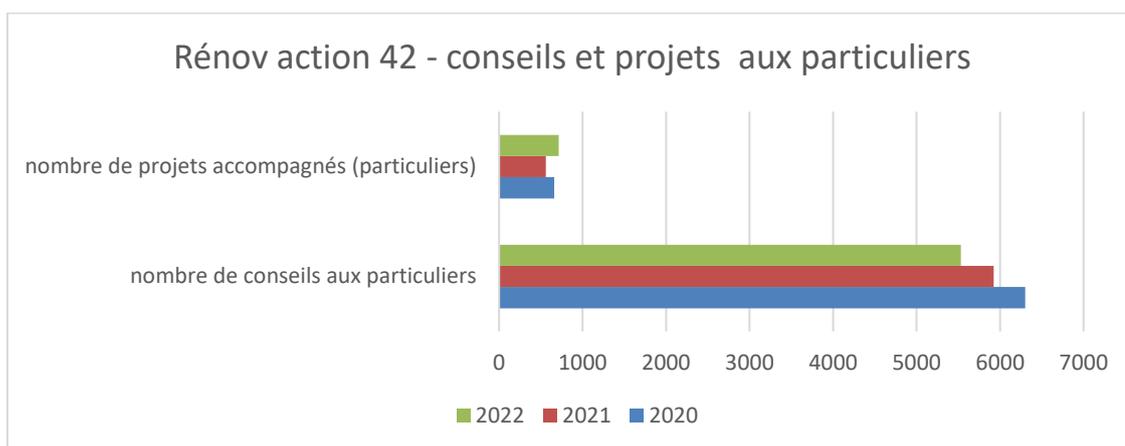
De plus, une mise à jour du schéma directeur des réseaux de chaleur de 2018 sera réalisée, afin d'identifier et planifier les possibilités d'évolution de ces deux réseaux (extensions, amélioration de la part d'énergies renouvelables). En parallèle sera étudiée les possibilités de classement de ces réseaux, ce qui signifie une obligation de se raccorder pour des constructions neuves et grosses réhabilitations, dans des périmètres à définir appelées Zones de Développement Prioritaire (ZDP).

Aides aux particuliers et entreprises :

Rénov'actions42

Mis en place dès 2016, Rénov'actions42, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, continue de connaître un nombre important de sollicitations des particuliers désireux de réduire les consommations énergétiques de leurs logements. Le nombre d'accompagnements est en constante progression, témoignant d'une augmentation du nombre de projets de rénovation.

- **5532** conseils ont été apportés aux particuliers ayant sollicité le service (baisse de 20% de conseils par rapport à 2021, soit l'équivalent de l'année 2020)
- Permanences quotidiennes à la Maison départementale du Logement (MDL) et permanences mensuelles délocalisées.
- **715** nouveaux projets accompagnés en maisons individuelles (soit + 9% par rapport à 2021 sur la même période).



EDEL42

EDEL 42 est un guichet unique qui accompagne les entreprises de la Loire dans leurs démarches d'économies d'énergie et d'investissement dans les énergies renouvelables, à travers différents types d'actions (sensibilisation, visite énergie, accompagnement de projets, actions collectives, mobilisation des aides financières, etc.).

Le sujet de l'énergie en entreprise a été très mouvementé cette année 2022. La hausse des prix des énergies qui a démarré en juin 2021 suite à la reprise d'activité post COVID (rééquilibrage des marchés mondiaux d'offre et de la demande) s'est très fortement accélérée cet été. Les entreprises sont confrontées directement à cette hausse des prix de l'énergie, pouvant dans certains cas aboutir à des tarifs 10 fois supérieurs aux tarifs des années précédentes. Elles subissent les hausses de prix de plein fouet.

Ce contexte explique une très forte sollicitation d'EDEL42 tant en individuel que pour des interventions en collectif. Une autre actualité a généré quelques demandes supplémentaires : les obligations d'ECO-ENERGIE TERTIAIRE.

EDEL42 a accompagné, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2022, 73 entreprises de Saint-Etienne Métropole, dont 39 entreprises tertiaires et 34 entreprises industrielles (chiffres clés)

EDEL42 a également organisé des événements : 13 "rendez-vous" (dans la Loire), 5 webinaires ...

Les entreprises sollicitent principalement EDEL42 pour gérer leurs achats d'énergie, faire des économies et installer des énergies renouvelables pour sécuriser les prix d'une partie de leur consommation.

Mobilité

- Bornes de recharges pour véhicules électriques

17 nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques ont été mises en service en 2022, permettant de dépasser le seuil des 100 bornes de recharges en service. 10 de ces nouvelles installations, sont issues de demandes citoyennes, permettant de répondre à un besoin exprimé par les habitants ou des entreprises. A noter également l'installation, sur Châteaureux, d'une borne d'une

puissance de 100kw, la plus puissante du réseau. Elle permettra de disposer de 100 km d'autonomie avec un temps de recharge de 10 minutes environ. Cette borne a été installée en concertation avec les artisans taxis, de plus en plus intéressés pour exercer leur activité avec des véhicules électriques.

En parallèle, la Métropole a engagé la révision de son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electrique (SDIRVE). Ce dernier permettra de fixer de nouveaux objectifs d'installation de bornes à l'horizon 2025 et 2030, afin d'accompagner l'essor du véhicule électrique.



Chiffres clés :

Plus de 32 500 sessions de recharge effectuées sur les réseaux de Saint-Etienne Métropole, soit l'équivalent de plus de 7 charges par heure, toutes les heures, entre 8h et 20h, tous les jours de l'année ! Ce chiffre a été multiplié par plus de 2.5 en un an.

Avec plus de 500 000Kwh consommés, ce sont près de 2.5 millions de kilomètres qui ont pu être réalisés en électrique, soit plus de 63 tours du monde, permettant d'éviter l'émission de 225 tonnes de CO2.

Perspectives 2023

En 2023, le déploiement des bornes de recharge va se poursuivre dans plusieurs communes

- Stations GNV (gaz naturel) du Gier et de l'Ondaine

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2020, un important travail de recherche de foncier a été entrepris afin de permettre la création de 2 nouvelles stations « Energies propres », sur les vallées du Gier et de l'Ondaine, actuellement dépourvues de solutions d'avitaillement. Les études engagées sur deux fonciers devraient pouvoir permettre de débiter la phase opérationnelle des projets en 2023, afin de pouvoir distribuer, en proximité, du GNV/Bio-GNV, permettant aux entreprises du territoire d'accéder à des solutions de mobilité permettant de réduire sensiblement les émissions de polluants atmosphériques, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. A plus long terme, ces stations pourront également proposer la distribution d'hydrogène ou la recharge électrique rapide de véhicules lourds.

Perspectives 2023

L'année 2023 verra la mise en place de la station de l'Ondaine à Saint-Victor-sur-Loire (Becizieux).

Dans le Gier, une acquisition foncière est en réflexion afin de permettre le déploiement pour 2023 ou 2024 d'une station GNV.

- Appel à manifestation d'intérêt pour les usages innovants du vélo

Cette année, 10 structures stéphanoises ont vu leur projet validé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour les usages innovants du vélo (action du Plan qualité de l'air). Sur 2022, trois communes ont bénéficié de cet accompagnement (équipement en vélo des policiers municipaux, incitation à la cyclo-mobilité des agents municipaux). Les entreprises et les associations proposent des projets innovants tels que des vélos cargos électriques dédiés au ramassage des déchets, un speed bike pour de la livraison et du dépannage ou encore du matériel pour la réparation de vélos. Le montant des aides versées est de 40 000€ pour un coût d'investissement de 80 000€ HT.

Qualité de l'air

Dès 2019, Saint-Étienne Métropole a structuré un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'air. Ce plan comporte notamment deux aides : un « fonds chauffage propre » à destination des particuliers et un « fonds air véhicule » à destination des entreprises et associations.

- Fonds Chauffage Propre :

Chiffres clés

Copropriétés :

Au 30 septembre 2022, **14 copropriétés (représentant 270 logements)** ont déposé un dossier. Elles vont pouvoir convertir leurs chaudières fioul vers des modes de chauffage plus propres (gaz naturel ou raccordement réseau de chaleur), **permettant d'éviter la consommation d'environ 964 000 litres de fioul par an**. En 2022, environ 210 000€ d'aides ont été délivrées pour un total de 745 000€ de travaux.

Maisons individuelles : Au total, au 30 septembre 2022, **150 propriétaires de maisons individuelles ont sollicité le Fonds chauffage propre** mis en place par Saint-Étienne Métropole pour le remplacement de leur chaudière individuelle. 37 particuliers ont converti leur système de chauffage au fioul par une énergie plus propre (près de 40% vers du gaz), représentant près de 340 000 litres de fioul substitués. Par ailleurs, 88 particuliers ont renouvelé leur vieux poêle à bois par des poêles à granulés notamment. Au total, environ 170 000€ d'aides seront versées pour un montant total de travaux de 1 735 000€.

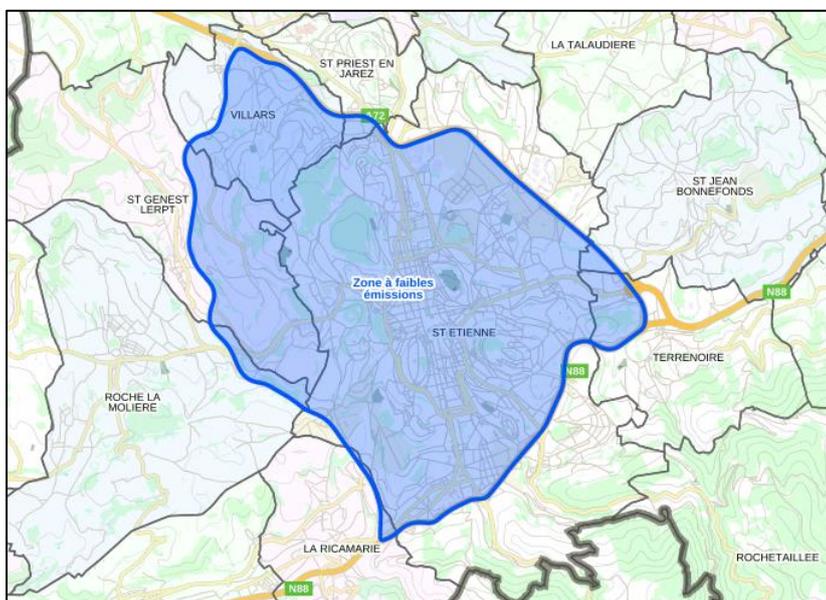
Cela représente 1 304 000 litres de fioul, soit 65 remorques de fioul évitées par an !

La métropole a également édité en décembre 2022 un guide sur les bonnes pratiques du chauffage au bois accessible en ligne sur le site internet de la métropole.

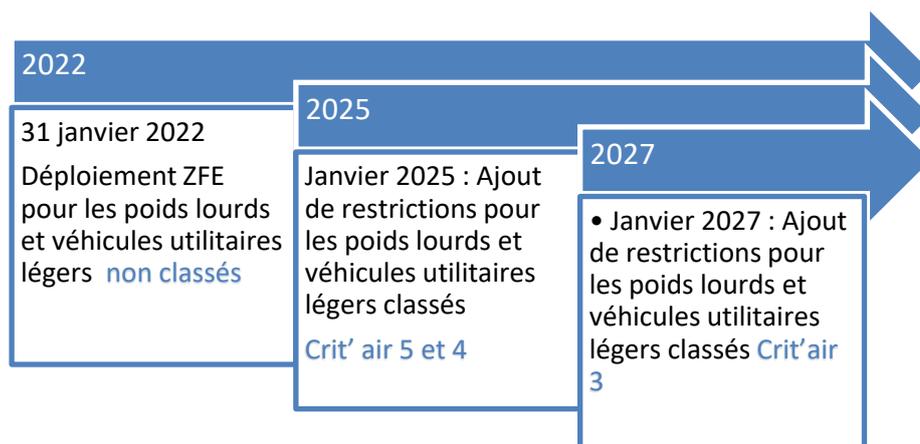


- Zone à faibles émissions mobilité

En 2022, la première étape du déploiement de la zone à faibles émissions a été mise en œuvre. Les restrictions de circulation concernent les poids lourds et véhicules utilitaires légers « non classés ». Ces restrictions sont appliquées 24h/24h et 365 jours/an à l'intérieur du triangle autoroutier constitué par la N88 au Sud, l'A72 à l'Est et la M201 à l'Ouest.



Les deux étapes suivantes sont :



- **Fonds Air Véhicules**

Après la diffusion de près de 20 000 flyers auprès des TPE/PME du territoire, 14 entreprises situées sur Saint-Étienne Métropole ont sollicité le Fonds Air Véhicules au 30 septembre 2022. Au total, 15 vieux véhicules diesel seront renouvelés par des véhicules utilitaires ou poids lourds fonctionnant au GNV (1 véhicule) ou à l'électrique (14 véhicules). Ces projets représentent une subvention versée totale de 95 000€ pour un coût d'achat des véhicules de 556 000€HT.

Une nouvelle commune a également réalisé un diagnostic de sa flotte de véhicules et bénéficiera d'une aide de 13 400€ pour le renouvellement d'un poids lourd datant de 2000 par un poids lourd électrique utilisé pour l'entretien des espaces verts. La commune a mis un second véhicule utilitaire au rebut pour optimiser sa flotte et s'adapter aux contraintes de la zone à faibles émissions mobilité.

- **Plan de protection de l'atmosphère**

En 2022, Saint-Etienne Métropole a participé à l'élaboration du nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (2022-2027) piloté par l'Etat. Saint-Etienne Métropole a émis un avis favorable lors du conseil métropolitain du 30 juin 2022.

Perspectives 2023

- Étude d'extension du périmètre de la ZFE pour englober près de 50% de la population de l'agglomération du bassin stéphanois,
- Prolongation des aides AMI pour des usages innovants du vélo,
- Poursuite de l'animation territoriale en faveur du renouvellement de véhicules utilitaires et poids lourds, notamment via l'organisation d'un salon de l'éco-mobilité,
- Poursuite de l'animation Fonds chauffage propre,
- Développement d'une action d'autopartage auprès des acteurs du territoire,
- Approbation du 3^{ème} PPA par l'Etat.

Forum plan climat - édition 2022

Mardi 6 décembre, les acteurs engagés dans la transition sur le territoire de la Métropole ont rendez-vous pour la 9e édition du forum Plan Climat.



Organisé par Saint-Étienne Métropole, il fut l'occasion de faire un point sur les récentes avancées du territoire en matière de transition écologique et énergétique

Les projets des candidats au concours des initiatives climat 2022 ont été présentés lors du Forum

LES LAURÉATS 2022

- Les Coursiers Stéphanois pour leur service coopératif et éthique de livraison à vélo (catégorie mobilité),
- SAS Pilat Métha pour la création d'un méthaniseur agricole (catégorie énergie),
- Le campus de Montravel pour sa filière de production végétale locale (catégorie sensibilisation),
- Fibois42 pour ses parements acoustiques en bois local Pablo (catégorie innovation).

Retrouvez l'actualité sur le site de la métropole :

[Plan climat | Site officiel de Saint Etienne Métropole \(saint-etienne-metropole.fr\)](https://www.saint-etienne-metropole.fr)

Développement économique, emploi, formation

La Métropole veille à développer l'application d'un CPAUPE (Cahier des Prescriptions et recommandations Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales) dans la commercialisation de ses parcs d'activité (ex : LOTI à Saint-Etienne).

De plus, la Métropole entame la mise en œuvre du décret « tertiaire » (Dispositif Eco Efficacité Tertiaire- DEET) pour son patrimoine économique.

Dans le cadre du plan d'amélioration thermique du patrimoine économique a été réalisée une étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique du site Necker (VSE) d'une superficie de 8600m² accueillant 2 entreprises et 300 emplois.

Le passage en LED de 4 bâtiments économiques finalise la modification des systèmes d'éclairage dans les bâtiments économiques de Saint-Etienne Métropole.

Sur le site de Métrotech, des bornes de recharges électriques ont été installées et le programme de solarisation des toitures s'est poursuivi

D'autre part, les développeurs économiques sont le relais auprès des entreprises des différentes actions de la Métropole permettant d'accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et écologique: programmes d'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques, dispositifs incitatifs à l'acquisition de véhicules gaz, électriques et hydrogène, offre EDEL, présentation aux entreprises de transport de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) et de son impact pour le fonctionnement de leur entreprise (investissement en véhicules propres, tournées, aides potentielles). Et via les conventions de partenariat avec les Clubs d'entreprises, Saint-Etienne Métropole demande une sensibilisation de leurs adhérents aux notions de développement durable et aux démarches d'économies d'énergie et de promouvoir l'offre de services d'ALEC 42.

Perspective 2023

- Travaux de réhabilitation thermique du site Necker (Saint Etienne).
- Dans le cadre de la commercialisation des futures zones économiques de Genilac et Chambœuf : élaboration des CPAUPE, avec un volet développement durable renforcé pour les futurs projets immobiliers.

Développement territorial

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi est un document de protection du cadre de vie et de planification qui vise à ajuster ou préciser la réglementation nationale sur la publicité aux enjeux paysagers, touristiques, patrimoniaux et économiques de notre territoire.

A partir des éléments de diagnostic, 4 orientations majeures ont été identifiées :

- Mettre en valeur les entrées de ville et les grands axes, 1ères images des communes et du territoire
- Favoriser l'attractivité résidentielle et touristique en protégeant la qualité du cadre de vie et du grand paysage
- Améliorer la visibilité des acteurs et espaces économiques locaux et la qualité du message publicitaire
- Intégrer la prise en compte des économies d'énergie

L'année 2022 a été dédiée à la procédure administrative et à l'information du grand public

Les élus réunis en Conseil Métropolitain du 2 décembre 2021 ont arrêté le projet de RLPi. Toutes les mesures proposées ayant un impact fort sur la pollution lumineuse, la consommation énergétique, la prévention des nuisances, ... (par exemple l'allongement des plages de l'extinction nocturne, la limitation des dispositifs numériques, ...) ont été arbitrées favorablement.

Au 1er trimestre, le projet de RLPi a été transmis à l'ensemble des personnes publiques associées et l'enquête publique s'est déroulée du 29 août au 30 septembre 2022. Il a également fait l'objet d'une présentation en conférence des maires.

Perspectives 2023

Approbation par le conseil métropolitain du RLPi au 1^{er} trimestre 2023 et lancement d'actions pour faciliter sa mise en œuvre.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi sera le document stratégique au service d'un projet de territoire, construit et porté par les élus, avec pour vocation de donner le cadre de développement et d'aménagement du territoire dans un souci de développement durable. Il se doit de mettre en cohérence toutes les politiques publiques: habitat, économie, déplacements, ...qui auront un impact significatif en matière d'environnement.

Le PLUi sera un des outils permettant de décliner les orientations du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

En 2022, une étape décisive du PLUi a été franchie : la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour le territoire (PADD) qui constitue la pièce maîtresse du PLUi, le projet de territoire, en exposant les grandes orientations en termes de développement urbain, de protection des espaces naturels et agricoles et le devenir du territoire souhaité par la Métropole pour les 10 à 15 années à venir.

Les enjeux en termes d'environnement et de développement durable font partie intégrante des objectifs du document :

- Protéger la qualité du cadre de vie ... notamment vis-à-vis des défis environnementaux, écologiques, sociaux et sanitaires (milieux naturels et agricoles, ressources naturelles, patrimoines paysagers et architecturaux ;
- Prévoir l'évolution des populations (équité sociale, territoriale) : mieux habiter, vivre ensemble, s'alimenter, dans un cadre favorable à la santé ;
- Repenser le modèle de développement pour être plus d'efficace, en maintenant d'attractivité métropolitaine, et en faisant preuve de résilience et de sobriété foncière sur le long terme.

Ces orientations seront débattues dans chacun des 53 Conseils municipaux et en Conseil métropolitain début 2023.

Concernant le grand public, la Métropole organise, depuis décembre 2018, une information régulière du public via une lettre, des articles de presse, une page internet, A l'automne 2022, 6 réunions publiques sectorisées ont été organisées.

Deux ateliers sur le thème du paysage et de l'environnement, par secteur géographique ont été proposés aux élus dans le prolongement de ceux mis en place en 2021. Ce sont plus d'une centaine d'élus qui ont assisté à ces ateliers participatifs et riches d'échanges auquel se rajoute la conférence intercommunale des maires sur le thème de l'énergie : quel niveau d'ambition ? Quels outils peuvent être mobilisés dans le cadre du PLUi ?

Ce sont près de 300 réunions (élus, habitants, ...) qui ont été organisées sur les grands enjeux (notamment sobriété foncière), l'identification des projets de la commune et la formalisation des intentions d'aménagement.

Plan de paysage, volet « paysage » du PLUi,

La Métropole lauréate en 2018 de l'appel à projets « plan paysage » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire s'est engagée dans la réalisation d'un volet paysager du PLUi dont l'ambition est de construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever les défis des transitions.

Ce volet paysager du PLUi dont l'axe transversal est la transition énergétique apportera une vision et mise en perspective paysagère de la qualité du cadre en lien avec la question de la résurgence de l'eau,

le végétal dans la ville et la réappropriation du patrimoine des centres anciens, le lien et les limites villes / ruralité.

Perspectives 2023 du PLUi

- Finalisation de la traduction réglementaire du projet politique : écriture du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie en termes d'aménagement et incarnent l'urbanisme de projet.
- Plan paysage : traduction des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) sous forme d'OAP territorialisées.
- Arrêt du projet de PLUi à la fin de l'année 2023 pour permettre l'engagement en 2024 de la procédure administrative : consultation des PPA et des communes, enquête publique.

Eau potable

La structuration de la compétence eau potable a été arrêtée par le Conseil Métropolitain dans sa séance du 28 janvier 2021. Il a été validé un regroupement progressif des services de l'eau qui sont alimentés par la même ressource en eau. La première étape de regroupement concerne la Ville de Saint-Etienne et 12 communes de sa couronne, toutes alimentées en eau par l'usine de Solaure. Les élus ont retenu une Délégation de Service publique sur ce périmètre. Le contrat de DSP intègre l'ensemble des politiques publiques de la Métropole en matière de développement durable avec des objectifs, des pénalités et un rapport spécifique sur ce volet notamment avec la pose de photovoltaïque, la mise en place de fauches tardives sur les espaces extérieurs, la pose de ruches, etc.

Pour ce qui concerne la production d'hydroélectricité, on distingue ce qui provient du complexe de Lavalette en Haute Loire, assis sur les ouvrages de la VSE :

Pour la production d'hydroélectricité en 2021, on distingue ce qui provient du complexe de Lavalette en Haute-Loire, assis sur les ouvrages de la Ville de Saint-Étienne :

- Usine de Vendets : 39 587 030 kW
- Usine de Versilhac : 22 562 930 kW.
- Les deux turbines à l'usine de Solaure : 1 1 607 670 kW
- La turbine de Roche Corbière : 1 612 971 kW
- La turbine de Lavalette : 1 628 443 kW

En 2021, ce sont près de 66 999 MWh produits à partir des infrastructures liées à l'eau potable (contre 71 219 MWh en 2019 et 47 448 MWh en 2020).

L'hydrologie de l'exercice 2021 a permis de retrouver des niveaux de production comparables à ceux de l'exercice 2019, l'exercice 2020 ayant été marqué par un épisode de sécheresse. Les données 2022 ne seront connues que courant 2023.

Entreprenariat et innovation

En préparation du CPER 2021/2027 les projets immobiliers présentés par les acteurs du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire ont été évalués à l'aune de 4 critères dont un lié aux préoccupations de développement durable.

Des travaux électriques ont été réalisés aux Bâtiment des Hautes Technologies, pépinières et hôtel d'entreprise de la Métropole, afin que chaque occupant puisse maîtriser sa consommation d'énergie.

Gestion des bâtiments

Chaque opération de travaux fait l'objet d'une analyse des contraintes énergétiques associées au projet. Plus de 500 000 € sont dédiés à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, que vient compléter l'amélioration apportée lors des travaux de rénovation et modernisation du patrimoine.

- 15 opérations de travaux fléchées en 2022 (modernisation chaufferies, isolation, eau chaude solaire).
- 1 mise en place de chaufferie bois
- 2 nouveaux sites raccordés au réseau de chaleur urbain.

Perpectives 2023

La Métropole accentuera ses actions en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques.

Les premières actions menées dans le cadre du décret tertiaire* seront lancées pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations dans les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m².

3 études de projets d'installation de panneaux photovoltaïques seront finalisées.



Gestion des déchets

Une expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires a été menée sur le quartier de La Métare à St-Etienne et sur le centre-ville de Firminy avec un traitement en filière de compostage.

Afin de permettre, la limitation de l'impact de l'activité de la collecte des ordures ménagères, la Métropole a acquis 3 bennes à ordures ménagères au GNV.

Dans le cadre de l'extension des consignes de tris au 1^{er} janvier 2023 et afin de permettre une prise en charge plus large des déchets à recycler, les travaux d'agrandissement du centre de tri de Firminy ont démarré en fin d'année. Ce projet, porté par 5 intercommunalités, permettra de réduire l'enfouissement de 100 000 tonnes par an.

Chiffres clés

- 12 bennes à ordures ménagères au gaz naturel de ville (GNV) fin 2022 en circulation sur le territoire
- 2000 foyers couverts par l'expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires

Perspectives 2023

- Déploiement de la collecte séparée de déchets alimentaires auprès de 275 000 habitants qui permet de favoriser le compostage et diminuer l'enfouissement.
- Evolution des consignes de tri et simplification du geste de tri : « tous les emballages se trient » et livraison des travaux de l'usine de tri de Firminy.
- Adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères à St-Etienne mi-2023 avec limitation des distances parcourues.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de la métropole et sur le SEM le MAG de janvier-février 2023 avec notamment un mémo tri disponible.



Habitat social

Dans le cadre de son 3ème Programme Local de l'Habitat, la Métropole a soutenu financièrement des projets portant sur l'amélioration de la qualité du parc HLM :

- par la démolition des logements sociaux les moins attractifs et souvent énergivores,
- par la réhabilitation des logements de faible qualité thermique,
- par la production de logements neufs plus qualitatifs.

La production de 132 logements sociaux situés dans 11 communes a été soutenue pour 899 000 €. Cette programmation compte 30 logements sociaux produits en acquisition-amélioration qui concourent à la requalification du tissu immobilier privé existant, tout comme les 78 logements produits en construction neuve sur des fonciers démolis.

La Métropole a également soutenu la réhabilitation thermique de 161 logements sociaux pour 598 500 €. Il s'agit de logements en étiquette Energie D, E, F ou G du diagnostic de performance énergétique qui, après travaux d'amélioration thermique, atteignent l'étiquette A, B, C ou consomment au moins 80 kWh/m²/an de moins pour les logements initialement en étiquette D.

Enfin, la Métropole a apporté un concours financier à la démolition de 237 logements sociaux pour 1 303 500 €. Ces logements étaient majoritairement en étiquette Energie D ou E du diagnostic de performance énergétique.

Chiffres clés :

- **production de 132 logements sociaux pour 899 000 €**
- **réhabilitation thermique de 161 logements sociaux pour 598 500 €**
- **démolition de 237 logements sociaux pour 1 303 500 €.**

Les travaux de mise aux normes de l'aire de grand passage située à Andrézieux-Bouthéon ont été menés : installation d'alimentation en eau potable répondant aux normes techniques, installation d'une alimentation électrique sécurisée et d'un éclairage public, mise en place de dispositif de recueil des eaux usées et d'un système permettant la récupération des toilettes individuelles.

Perspectives 2023

- Habitat social : une nouvelle programmation de soutien à la démolition, la réhabilitation thermique et la production de logements locatifs sociaux sera établie ;
- Gens du voyage : aménagement de deux terrains familiaux à Saint-Chamond et Roche-la-Molière. Etudes sur les sites de La Talaudière, Saint-Etienne (Xavier Privas) et le Chambon-Feugerolles.

Habitat privé

Les deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) multithématiques, sur la ville centre et les autres villes de la Métropole, se terminent avec un réajustement à la hausse des objectifs sur la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation à la perte d'autonomie des propriétaires occupants.

Sur les secteurs en renouvellement urbain, les OPAH-RU (Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Firminy, La Ricamarie) et de la ville-centre (Tarentaize-Beaubrun et Jacquard Chappe Ferdinand Eden) se poursuivent.

Sept grandes copropriétés fragiles ont été accompagnées dans le cadre des dispositifs dédiés (représentant 1 250 logements) : lancement de l'OPAH-copropriétés Concorde Caravelle à Andrézieux-Bouthéon, démarrage des travaux pour Cotonne 1, Cotonne 3, Le Virgile à Saint-Etienne et L'Hippodrome à Villars. La programmation des travaux sur Cotonne 2 se poursuit.

Saint-Etienne Métropole a mis en place d'une nouvelle aide pour encourager la rénovation énergétique de l'ensemble des copropriétés du territoire

Perspectives 2023

- Poursuite des OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement Urbain) et intensification de l'intervention sur les copropriétés à rénover énergétiquement
- Développement des interventions en direction des copropriétés fragiles : réflexion sur un PIG spécifique, lancement d'un nouveau POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés), prorogation de l'OPAH copropriétés La Cotonne et début des travaux sur Cotonne 2 et Les Terrasses du Midi
- Poursuite d'un soutien à la primo-accession dans l'ancien
- Instauration d'un nouveau PIG (Plan intérêt général) prenant en compte la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des propriétaires occupants
- Accompagnement au traitement de l'habitat dégradé et la lutte contre la vacance

Politiques contractuelles et financements extérieurs

Le service accompagne les directions dans la recherche de financements extérieurs et dans le montage de dossiers de demandes de subvention pour les opérations ayant un impact sur le développement durable :

- Renouvellement du réseau de chaleur de Firminy
- Création d'une sous-station électrique à Fraissinette en vue de l'accueil des lignes trolleybus M4 et M6+
- Réseau cyclable structurant et de proximité (Roche la Molière, Saint-Chamond, Bellevue Croix de l'Orme...)
- Système de vélo en libre-service Vélivert

Ressources humaines

En 2022, le versement du « forfait mobilités durables » a été prolongé afin d'encourager les agents à utiliser des modes de déplacement durables (vélo et co-voiturage) pour les trajets domicile-travail. Le montant du forfait est de 200 € pour l'utilisation du vélo et/ou du co-voiturage, pour un minimum 100 trajets réalisés au cours d'une année civile.

La Métropole continue de participer au challenge mobilité, pour inciter les agents à utiliser les modes de déplacements doux pour élus trajets domicile / Travail.

Sports, loisirs et vie sociale

Les projecteurs du stade Geoffroy Guichard ont été remplacés par 252 projecteurs à leds permettant de réduire la **consommation d'énergie de 35 %**. Les sonorisations et les écrans géants ont également été changés, plus performants, ils sont 9 fois moins énergivores.

Tourisme

Un accompagnement est réalisé auprès des hôtels pour la mise à disposition de modes de déplacements doux (vélos, trottinettes) et de bornes de recharges pour véhicules électriques pour leurs clients.

La métropole assiste les entreprises du tourisme pour le montage des dossiers de subventions de leurs projets de rénovation notamment de travaux d'isolation.

Transport et mobilité

Dans le cadre du renouvellement de la DSP Transports et Mobilité, le volet développement durable des candidats était également jugé. Ainsi les candidats devaient présenter les actions envisagées en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable, et les actions de protection de la santé des usagers et des salariés. Devaient également être présentée la manière dont seront intégrés au futur contrat les documents d'orientations et de programmation du territoire ayant trait à la préservation de l'environnement et au développement durable (PDU, PCET, plan de mobilité...).

Ainsi le délégataire s'engage à mettre en œuvre des mesures visant à limiter l'impact environnemental du service :

- Choix des procédés et produits utilisés pour le nettoyage des équipements et du site d'exploitation.
- Maîtriser la consommation d'énergie et d'eau du site d'exploitation.
- Mettre en œuvre un suivi de ses consommations énergétiques et proposera un plan d'action visant à réduire ses consommations en fonction des objectifs convenus avec la Métropole et de la réglementation en vigueur.
- Appliquer une gestion différenciée des sites dont il a la charge afin de favoriser la biodiversité.
- Déployer des actions permettant de réduire significativement les nuisances, notamment sonores, engendrées par son activité.
- Mettre en œuvre les actions favorisant le bien-être et la bonne santé de ses salariés, ainsi que la réduction du bilan environnemental de son activité.

Depuis septembre 2022, les tramways circulent jusqu'à 1h du matin tous les jours de la semaine.

De nouvelles liaisons en transport public sont mises en expérimentation avant une éventuelle pérennisation.

La collectivité poursuit sa politique de changement du matériel roulant au profit d'énergies plus propres : les six derniers trolleybus SOLARIS ont été mis en service permettant une exploitation à 100 % électrique avec des trolleybus pour les lignes M3 et M7.



Politique Vélo

La gratuité des abonnements vélos en libre-service (frais d'accès au service) a été reconduite en 2022.

L'acquisition par des particuliers de Vélos à Assistance Electrique neufs est subventionnée : initialement fixée à 30 K€/an, l'enveloppe budgétaire est désormais fixée à 100 K€/an afin de répondre à une demande croissante.

9 « consignes vélo » sont exploitées : service de stationnement sécurisé et ponctuel des vélos personnels avec 751 locations de mars à décembre 2021

Saint-Etienne Métropole a poursuivi également sa politique de stationnement vélo avec la mise en place de 150 arceaux vélo dans l'hypercentre de Saint-Etienne.

Chiffres VéliVert : 108 401 locations de VLS (vélo libre-service) mécaniques et 177 locations de VAE (vélo assistance électrique) longue durée en 2021

Perspectives 2023

- Poursuivre la politique d'achat de véhicules propres à faibles émissions avec le renouvellement d'une partie du parc STAS et du parc en propriété de Saint-Etienne Métropole et destiné aux transporteurs affrétés.
- Conduire les études pour le projet M6+ et le projet d'électrification de la ligne M4 et le pôle d'échange multimodal de Terrasse
- Mise en service de la nouvelle offre VELIVERT : plus de 100 stations (contre 30 aujourd'hui), l'acquisition de vélos à assistance électrique qui permettront de s'affranchir des contraintes topographiques.
- **Aide acquisition VAE (vélo assistance électrique) : nouvelle enveloppe de 100 000 €**
- Lancement de la démarche visant à mettre en place le Plan de Mobilité de la Métropole

Réseau cyclable structurant métropolitain

La mise en œuvre du plan vélo métropolitain (2019-2029) se poursuit avec le lancement des études sur les **120 Km de projets** d'infrastructures de réseau structurant (pistes cyclables) et sur plus de 70 opérations de proximité à l'initiative des communes. Centaines études ont d'ores et déjà trouvé une traduction opérationnelle.

En 2022, les premiers travaux ont commencé sur le réseau cyclable structurant métropolitain :

- à saint Etienne (boulevard Alexandre de Fraissinette, rue Achille Hautbmann dans le quartier Châteaucreux (EPASE), rue Loti et Boulevard la Palle, rue Buffon)
- à Roche la Molière
- à Saint-Chamond (rue du 17 octobre 1961 en direction de l'ARENA)
- à Sorbiers (chemin du Garra)
- à La Talaudière.

De même, le réseau cyclable de proximité s'est agrandi avec plus de 1 550 000 € HT de travaux en 2022 sur plus de 10 communes : Saint-Chamond, Genest-Lerpt, La Grand-Croix, La Talaudière, Villars, Saint-Jean-Bonnefonds, Le Chambon-Feugerolles, Andrézieux-Bouthéon, Valfleury, Rive-de-Gier.

Perspectives 2023

Les travaux sur le réseau structurant métropolitain se poursuivront notamment sur la Ville de Saint-Etienne (Bellevue – Ricamarie et Campus Tréfilerie), la vallée du Gier (Liaison Saint-Chamond - L'Horme), Vallée de l'Ondaine (Pertuiset à Unieux, rue Dorian à Firminy, rue James Jackson au Chambon-Feugerolles), dans la plaine (rue Hélène Boucher et avenue de l'Europe à Andrézieux-Bouthéon, avenue Jean Monnet à Saint-).

De nouveaux projets de proximité verront le jour dans les communes de SEM :

Villars – voirie de l'espace Beaunier (démarrage des travaux) ; Saint-Jean-Bonnefonds - rue Victor Hugo et accès à Métrotech ; Saint-Héand - traversée du village ; Le Chambon-Feugerolles : avenue du Parc, rue Victor Hugo, rue du Bouchet ; Sorbiers : rue de l'Entente, voie verte Ozon, rue du champ blanc, rue du Puits Pointu ; Unieux : R Salengro ; -Saint-Galmier : route de Bellegarde ; La Fouillouse : rue de la Libération, RM 1082 ; Valfleury : route de la Gachet ; Andrézieux-Bouthéon : rue Flemming ; Chambœuf : route de Chambœuf ; Firminy : rue Tremollet, rue des Razès

Systeme d'information et du numérique

Le vote en ligne a été mis en place pour les conseils communautaires et la dématérialisation des procédures internes s'est poursuivie (parapheur électronique, saisie des congés...).

La politique d'achat de PC portables impose du matériel répondant à des normes environnementales (Conformité en matière d'économie d'énergie Certifié ENERGY STAR 8.0, EPEAT® Gold)

Le déploiement des outils de visioconférence a permis de diminuer très largement nos déplacements permettant de diminuer notre empreinte carbone. En parallèle, une attention a été portée à la limitation de l'archivage numérique.

La DSIN a participé à des groupes de travail et webinar pour faire évoluer les pratiques du métier et aller vers un numérique responsable : allonger la durée de vie du matériel IT, intégrer les critères numériques responsables dans les achats...

La DSIN déploie sa feuille de route Numérique Responsable avec pour objectifs d'améliorer les indicateurs et réduire l'empreinte environnementale des équipements et des usages et se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et préparer l'arrivée de réglementation future.

PARTIE 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

Action territoriale - Assainissement et rivières

De nombreuses opérations d'aménagement des rivières ont été menées permettant une renaturation des berges et un développement de la biodiversité : restauration sur 350 mètres des berges du Janon à Saint-Chamond en restituant 6 000 m² à la rivière (2M € HT), aménagement des berges et du lit du Malval à la Fouillouse et création de 2 passes à poissons 350 000€ HT.

Les travaux d'aménagement du Gier Duralex se sont poursuivis avec la mise en œuvre des plantations et protections de berges en génie végétal : 700 mètres linéaires de berges restaurées et 30 000m² restitués à la rivière pour un coût de 11M€HT.

Côté bassin versant du Furan sont prévus une gestion différenciée des espaces verts, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la lutte contre les moustiques, la connaissance et le suivi des indicateurs de biodiversité.

Perspectives 2023

Poursuite de l'aménagement du Gier Duralex avec la mise en œuvre des plantations et protections de berges en génie végétal.

Aménagement des berges du Furet à La Digonnière.

Aménagement des berges La Bargette Le Chambon Feugerolles

Conseil de développement

Organe consultatif composé de représentants de la société civile organisée, le Conseil de développement est une instance de débats et de propositions sur tout sujet en lien avec le développement durable de la métropole.

Le développement durable est une thématique transverse qui sous-tend l'ensemble des travaux du Conseil de développement. Le Président du Conseil de développement s'est spécifiquement entouré de 3 conseillers pour répondre aux 3 piliers du développement durable : l'économie, l'environnement, le social.

Les travaux initiés par le Conseil de développement en 2022 placent ainsi le Développement durable au cœur des réflexions :

- La Biodiversité :

En réponse à une saisine du Président, le Conseil de développement travaille actuellement sur la formulation de propositions autour de cinq facteurs clés de succès qu'il a identifié en faveur de la biodiversité sur le territoire :

1. Améliorer la connaissance de la biodiversité et son appropriation :
2. Mettre en mouvement le territoire
3. Valoriser, encourager et accompagner les acteurs et les habitants
4. Jouer en faveur de la résilience dans un contexte de changement climatique
5. Rendre encore plus visible la métropole nature comme facteur d'attractivité et de résilience pour le territoire

- La vie dans la ville :

La transition écologique, l'inclusion, le lien social, l'accès à la nature, ou les mobilités douces apparaissent comme des thèmes majeurs dans le cadre de cette auto-saisine qui vise à formuler des propositions pour favoriser encore davantage l'appropriation du territoire métropolitain par tous ses habitants et par les visiteurs.

Culture - Archives

MAMC + (musée art moderne et contemporain)

Les méthodes d'éco-conception des expositions du MAMC+ se mettent en place :

- Conception et production en interne en privilégiant l'optimisation et le réemploi des matériaux, par exemple, réutilisation du bois et dérivés pour les scénographies de différentes expositions,
- Choix écologique des matériaux : bois composites issus de forêt durable française et certifiés sans formaldéhydes ; peintures siglées A+, soit dépolluantes soit à base de résines naturelles totalement écologique,
- Construction de cimaises de façon à pouvoir conserver une structure identique pour plusieurs expositions, conception des constructions pour permettre le réemploi et démontage avec soin pour réemployer rails et montants en aluminium,

Dans l'atelier pédagogique où ont lieu les activités pour les groupes d'enfants et de jeunes a été mis en œuvre d'un tri sélectif pour les ateliers de pratique artistique. Le recyclage des chutes de matériaux issues des différents ateliers du Musée est systématisé, évitant l'achat de matériaux nouveaux et limitant déchets et résidus.

Pour l'accueil des enfants, sont prévus des gobelets réutilisables avec une étiquette nominative limitant les lavages, donc la consommation inutile d'eau.

Perspectives 2023 :

- Projet de requalification des abords du Musée permettant d'accueillir la biodiversité, avec une dimension pédagogique pour le public, scolaires, familles... en commençant par la parcelle située devant la façade du Musée (projet de prairie fleurie et de gestion différenciée des espaces).

Du côté de la politique des publics, les objectifs seront de poursuivre :

- les collaborations avec des acteurs événementiels partageant nos préoccupations (inscription systématique dans les cahiers des charges)
- la dynamique de recyclage et de lutte pour les économies d'énergie dans le cadre des ateliers de pratique artistique
- le recours à des outils de médiation pérennes (jeux d'artistes, etc.) et à une spécialisation autour de la question de la performance et de la délégation de l'autorité artistique (œuvres à protocole) impliquant en premier lieu le corps des participants et/ou les objets directement disponible dans un objectif d'économie de matières premières et de limiter au maximum la production d'objets destinés à être jetés rapidement.

Archives

Dans le cadre de l'exposition « Qu'est-ce qu'on mange ? Nourrir la Ville » des visites à destination des scolaires ont été organisées avec un point d'intérêt particulier sur le potager dans lequel les productions agricoles locales ont été mises en valeur. Des ateliers de construction de jardins de poche se sont déroulés lors de la journée de clôture de l'exposition.

L'exposition a été présentée lors d'une table-ronde organisée par la Biennale internationale du Design et la richesse et la diversité de la production agricole locale mis en avant.

L'exposition a été déclinée dans une version itinérante.

(8 visites guidées de groupe et 10 classes)

Développement durable et énergies

L'Atlas de la biodiversité

Saint-Etienne Métropole met en œuvre le projet d'atlas de biodiversité communal et intercommunal sur notre territoire. Cette dynamique permet d'enrichir et agréger des données déjà acquises pour avoir une vision uniforme et complète de la connaissance de la biodiversité locale. En ce sens cet atlas est un véritable outil d'information et d'aide à la décision qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité.

La méthode retenue accorde une place centrale à la mobilisation de tous (habitants, élus, entreprises, agriculteurs, enseignants, écoliers- étudiants...) grâce à la mise en place d'enquêtes participatives.

Un site internet dédié à l'ABC est en ligne. Il permet de recueillir les relevés des participants volontaires aux enquêtes participatives mises en place et qui concernent notamment : martinets et hirondelles, hérisson/écureuil, plantes rudérales et/ou messicoles, petites bêtes (Lucane cerf-volant, hanneton, rhopalocères) (photos)



L'élaboration de la stratégie de biodiversité métropolitaine

En se dotant d'une stratégie métropolitaine en faveur de la protection de la biodiversité, Saint-Etienne Métropole souhaite créer un cadre où chacun, directions de Saint-Etienne Métropole, acteurs du territoire, habitants comme gestionnaires ou prestataires, pourra agir en faveur de la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité...). Cette stratégie se déclinera en un plan d'actions et une boîte à outils qui permettra une mobilisation transversale au sein de la collectivité.

La volonté de l'exécutif métropolitain a été de concerter en mobilisant l'avis des partenaires et des acteurs associatifs issus de la gouvernance du Contrat vert et bleu et également à travers la saisine du Conseil de développement qui a rendu son avis mi-décembre.

Perspectives 2023 :

- Adoption par le conseil **métropolitain** de la **stratégie biodiversité** puis mise en œuvre et déclinaison par des actions **concrètes**

La finalisation des actions du Contrat vert et bleu :

Sur les derniers espaces non urbanisés où la perméabilité permet aux animaux de se déplacer, la Métropole vient avec ces différents projets participer au maintien ou à la restauration de milieux de vie et donc des espèces inféodées.



Saint-Genest-Lerpt : La Métropole a réalisé des travaux de protection de la faune pour éviter la traversée de la RM 201 du lieu-dit "La réardière" sur un linéaire de 205 ml des 2 côtés. Ces installations ont été conçues pour limiter les écrasements d'espèces et éviter les collisions avec les automobilistes.

La zone humide du Cluzel a été restaurée suite à l'acquisition foncière de terrains par la Métropole. Elle permettra de mettre en valeur une zone naturelle existante et de restaurer la mare, la zone humide et lutter contre les espèces exotiques envahissantes le long du Rieudelet. Cet espace pourra être un site vitrine pour le territoire sur l'enjeu de conservation des zones humides.

Saint-Jean-Bonnefonds : sous la RD32 et la route de Bonnefonds, la faune sauvage (notamment les belettes, martres, amphibiens ou hérissons) peut traverser sans crainte. Deux passages à petite faune ou crapauducs ont été aménagés. Cette zone est entourée de près et d'une zone verte dotée de mares et de bocage acquis par la commune créant un espace dédié à la protection de la biodiversité.

Pour l'ensemble de ces sites, des panneaux pédagogiques ont été réalisés et installés afin d'informer les riverains et usagers des lieux.

Perspectives 2023

- Aménagement d'un corridor écologique à Dargoire sur le secteur de la Fléchette permettant d'améliorer la perméabilité de la faune sauvage entre les monts du lyonnais et du massif du Pilat et limiter l'accidentologie sur la A47 pour les automobilistes. Les abords de l'infrastructure vont être clôturés et végétalisés pour canaliser les espèces s'approchant de cette zone dangereuse.
- Bilan du contrat vert et bleu

Poursuite de l'accompagnement vers le zéro phyto :

Avec l'extension de la loi Labbé, les communes ont dû cesser l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse. Cependant, les communes se retrouvent sans solutions face à certaines situations d'entretien. Une montée en compétence technique pour adapter les pratiques permet progressivement aux services de se diriger vers des techniques d'entretien plus accueillantes pour la biodiversité et d'accepter une partie de la végétation spontanée.

En mai 2022, une cérémonie de labellisation départementale a eu lieu à Saint-Paul-en-Cornillon avec le soutien de Saint-Etienne Métropole et du Département. Cet événement a permis de valoriser l'engagement des communes pour le « zéro phyto ». Les communes labellisées entre 2019 et 2022 ont été conviées à cette remise de label et parmi elles : Cellieu, La Ricamarie, La Tour-en-Jarez, Le Chambon-Feugerolles, Lorette, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Priest en Jarez et Sorbiers

L'aboutissement de la démarche « zéro phyto » est la labellisation régionale « Commune sans pesticide ». Celle-ci peut intervenir après plusieurs années d'accompagnement et d'expérimentation. Plusieurs communes de Saint-Etienne Métropole sont intéressées par une labellisation en 2023.

Commande publique et affaires juridiques

Procédures dématérialisées

Depuis 2019, l'ensemble des procédures de marchés publics se fait de façon dématérialisée. Cette dématérialisation totale a eu un impact important sur plusieurs aspects :

Le nombre de courriers papier envoyés en recommandé a été divisé par 4 depuis 2017. Il a diminué de moitié entre 2019 et 2020. En 2022, il n'y a presque eu aucun envoi de notification par voie postale. Le nombre d'enveloppes et de boîtes d'archivage a été considérablement réduit.

Dans le cadre de l'organisation des réunions de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (liées aux délégations de service public), la Direction des affaires juridiques (DAJCP) a souhaité réduire de façon significative les coûts de reprographie. En effet auparavant, un dossier papier de

plusieurs centaines de pages était envoyé à l'ensemble des participants. En 2022, l'ensemble des membres de la CCSPL (élus, associations) doivent télécharger le dossier en ligne.

Chiffres clés

Envois en courrier recommandé :

- 2020 : 750 envois, soit 3 000 €
- 2021 : 700 envois, soit 2 800 €
- 2022 : 67 envois, soit 268 €

Coût de reprographie :

- en 2019 pour les réunions de CCSPL : 2030 €
- en 2022 pour les réunions de CCSPL : 0 €

De même, les convocations de CAO sont désormais envoyées par courrier électronique, aux élus et aux services.

Construction, aménagement et foncier

Dans le cadre des travaux de l'ARENA a été créé un parcours de la biodiversité autour de la zone humide existante avec micro-forêt, forêt comestible, haies, hibernaculums, pierriers, muret de pierre, enrochement, nichoirs, hôtel à insectes, crapauduc.

L'élaboration du plan guide du projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Sud Saint-Etienne a mis en exergue des éléments spécifiques à la trame verte et bleue : matrice paysagère, intervention en rivières, renaturation, plantations végétales, lutte contre les îlots de chaleur, intervention sur les voiries bruyantes, etc.

L'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'art de franchissement de voiries pour le passage de faune a été menée sur 3 secteurs étudiés : RN88, RD3, A72.

Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain

Sur le site de la DOA – Entrée Nord de la Métropole : lancement d'une étude d'aménagement visant à mettre en valeur l'eau et les milieux naturels.

Friche AKERS à Fraisses : poursuite de l'étude d'aménagement couplée à une étude hydraulique visant la découverte de l'Ondaine avec réaménagement des berges de l'Ondaine (élargissement des berges et aménagement favorisant la biodiversité).

Entrée Est de la Métropole à Rive-de-Gier : poursuite des travaux d'élargissement des berges du Gier et réalisation de premiers travaux de dépollution sur la plateforme Duralex.

Bellevue Le Mont : poursuite de l'étude de programmation urbaine visant notamment à requalifier l'ensemble de ce secteur en valorisant les espaces naturels (voie verte) et la désimperméabilisation des sols.

Novaciéries : conduite d'une étude sur la biodiversité en lien avec la LPO et lancement d'une AMO pour l'évaluation des actions de l'Ecoquartier (en vue de l'obtention du label 4).

Cité 2025

En 2022, l'état des lieux en matière de déchets sur le quartier a été réalisé, afin de mettre en place les améliorations nécessaires dans l'aménagement et la gestion future du quartier

Perspectives 2023

En 2023, le prototypage de la récupérathèque – il s'agit d'une bourse aux matériaux recyclés au sein de l'ESADSE (Ecole Supérieur d'Art et Design) - sera effectué grâce aux travaux réalisés dans le bâtiment 255.

Design Management

Installations des supports de biodiversité dans les espaces verts de la ville

Les jardiniers de la ville de Saint-Etienne accompagnés par l'agence de design de l'Atelier BL119 ont conçu une gamme de supports de biodiversité, afin de sensibiliser les citoyens à la faune sauvage de la ville. Abris à oiseaux, hôtels insectes, gîtes à hérissons, abris à chauves-souris, des supports de biodiversité pour accueillir la faune dans la ville de Saint-Etienne. Ces supports à vocation pédagogique sont installés dans les espaces verts du centre-ville : au jardin du musée d'Art et d'Industrie, au jardin des Utopies, au parc de l'Europe, aux jardins de la Cité du design, place Dorian, Terrenoire et sur le parvis de la gare de Châteaueux.

Perspectives 2023

Ces supports seront installés progressivement sur l'ensemble des espaces verts, et dans des lieux plus propices, des parcs et jardins de la ville de Saint-Etienne. Le concept sera proposé à l'ensemble des communes de Saint-Étienne Métropole.

Développement économique, emploi, formation

La stratégie **Éviter, Réduire, Compenser (ERC)** a été mis en œuvre pour les opérations d'aménagement économique : Les Roches à La Talaudière (réduction du périmètre initial pour maintien au 2/3 d'une zone humide sur site), Grange Burlat à Génilac (réduction du périmètre pour préservation d'une mare), La Grange à Chambœuf (conservation et renforcement des haies ; gestion des Eaux Pluviales), Lapra à Saint-Bonnet-les-Oules (identification en cours de sites pour compensation de la zone humide).

Quatre zones économiques sont en cours de requalification permettant la résorption de friches industrielles (Novaciéries, Ondaine 2026, site Bargette République, Plateau des Halles, etc.) et donc de recréer de l'offre foncière économique en renouvellement urbain.

Dans le parc Métrotech, diverses actions en faveur de la biodiversité sont menées : aménagement de deux mares, création de perméabilités dans les clôtures pour favoriser le déplacement de la petite faune, plantation de haies pour enrichir la strate arbustive, gestion différenciée des espaces verts.

Un stratégie foncière spécifique au développement économique a été définie dans la perspective de la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) intégrant la stratégie Trame Verte et bleu (TVB). Elle permet notamment l'identification de gisements économiques en milieu urbain pour limiter l'extension urbaine.

Perspectives 2023

- Travaux d'aménagement d'une zone humide et déplacement des espèces protégées dans le cadre de l'aménagement de la ZAE Les Roches.
- Parc Métrotech : accompagnement à la démarche de certification durable et sensibilisation des entreprises dès lors que les actions de développement durable seront abouties.
- Résorption de 2 friches pour recréer de l'offre foncière en renouvellement urbain.
- Réalisation d'études dans le cadre de la stratégie Éviter, Réduire, Compenser (ERC) pour l'opération d'extension de la zone des Flaches à Saint-Galmier.

Développement territorial : PLUi

L'Évaluation environnementale en continu

La mission d'évaluation environnementale a porté cette année sur une analyse critique des orientations du PADD. Outre cette analyse, le bureau d'étude s'est attaché à la formalisation d'un scénario dit « au fil de l'eau » qui se veut pédagogique et apporte aux élus une lecture de l'impact du développement de la métropole en termes d'aménagement à partir de la mise en œuvre des PLU communaux en vigueur.

L'étude sur les Corridors écologiques locaux

Cette étude a permis d'identifier les corridors locaux à une échelle très fine. Désormais un travail de croisement de ces corridors avec la matrice des espaces naturels et agricoles va être réalisé pour alimenter les premières propositions de traduction règlementaires : zonage et Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Intégration de la biodiversité dans la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation

Les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement, de préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux :

- aménager et préserver des zones de rafraîchissement pour lutter contre les chaleurs estivales,
- préserver, rendre accessible, développer la nature en ville (préservation des trames végétales et le maillage d'espaces verts dans la ville, offrir des espaces de nature dédiés à la détente, aux loisirs accessibles à tous, protéger des corridors d'enjeux locaux, ...)
- Mettre en valeur l'environnement, notamment la gestion économe de l'espace (renouvellement urbain, densification, phasage de l'urbanisation...), les continuités écologiques, les paysages (y compris les entrées de villes) et le patrimoine...

Pour ce faire, la Métropole s'appuie sur les études conduites tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi

Perspectives 2023

- La réalisation d'investigations de terrain dans le cadre de l'évaluation environnementale
- Le rendu définitif des impacts du projet d'aménagement et des mesures de compensation ou d'évitement
- La finalisation des OAP, règlement dans la perspective de l'arrêt du PLUi en fin d'année

Développement territorial : agriculture et alimentation

Élimination des pneus usagers en agriculture

Un accompagnement financier des agriculteurs avec la mobilisation d'une aide de la Région AURA est réalisé pour l'acquisition d'autres solutions de lestage plus respectueuses de l'environnement dans le cadre d'un appel à projet réalisé par la Métropole : 50 exploitations ont été accompagnées pour un volume d'aide régionale totale mobilisée de 40 500 €.

De juin 2021 à juin 2022, grâce un financement à hauteur de 110 000 € de la Métropole 2 000 tonnes de pneus usagés ont été collectés et recyclés auprès de 190 exploitations.

Plantations de haies

La Métropole a soutenu la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire à hauteur de 8 000 € pour l'accompagnement des exploitations agricoles dans leur projet de plantations. Elle a ainsi réalisé 10 projets de plantations, pour 4,2 kms de haies sur 9 communes de la Métropole (La Fouillouse, Saint-Héand, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Victor-sur-Loire, Saint-Genest-Lerpt, Sorbiers, Saint-Galmier, Saint-Chamond et Saint-Maurice-en-Gourgois).

En 2022, la Métropole a candidaté à un nouveau PAEC dont la finalité est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur le territoire de la métropole.

Perspectives 2023

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la période 2023 à 2027. Ce projet permettra de soutenir financièrement les agriculteurs souhaitant maintenir des pratiques agricoles vertueuses.

Eau potable

Le rendement moyen (taux de fuite) sur le périmètre de SEM s'établit pour l'exercice 2021 à 82,6% (données 2022 disponible au 1^{er} trimestre 2023)

Une opération de curage du pré-barrage du Couzon avait été initiée (en 2021) et a dû être reporté en 2022 du fait de l'hydrologie trop importante.

Perspectives 2023

- Mise en œuvre d'actions spécifiques biodiversité dans le contrat DSP Solaure (fauche différenciée, ruche, etc.)
- Reconstitution du lit de l'Echapre et de la continuité écologique suite aux travaux de suppression pour obsolescence du barrage et du pré-barrage de l'Echapre

Entrepreneuriat et innovation

Un Fonds d'Investissement pour l'Industrie a été mis en place avec la Métropole de Lyon, il doit permettre d'accompagner les projets du secteur industriel qui est en pleine mutation et qui doit intégrer les questions de transition écologique. Le fonds n'interviendra que sur des projets dont l'impact environnemental pourra être mesuré (critères Environnement, Social et Gouvernance, mesure et reporting d'impact, ...)

Saint-Etienne Métropole accompagne et soutient des start-ups positionnées sur le champ du développement durable :

- Eenuée développe un petit avion de transport de passagers à motorisation électrique. Conçu pour les courtes et moyennes distances, avec un rayon d'action compris entre 500 et 700 kilomètres et une vitesse de 250 à 300 km/h, il répond à la volonté de développer des "avions propres".
- Post Innovation Craft (PIC) a pour objectif de commercialiser sous forme de franchise des mobiliers créés chez le client de la start-up. L'idée est de concevoir un robot qui serait implanté chez le client et qui pourrait ainsi fabriquer ses produits selon des modèles fournis par la startup. Le mobilier est fabriqué uniquement à partir de matières recyclées (plastique, bois, matières végétales). Le modèle proposé doit limiter les flux de transports entre le fabricant et le distributeur final.

Gestion des bâtiments

Plusieurs sources de pollutions impactent les bâtiments, notamment en termes de qualité de l'air (CO2, amiante, radon). Ainsi chaque opération de travaux prend en compte les risques liés à la pollution de l'air, toujours en lien avec la réglementation en vigueur. Le sujet a pris une importance nouvelle avec la crise sanitaire liée au COVID-19, rappelant l'importance de l'aération des salles et espaces partagés.

Perspectives 2023

- La direction assurera un suivi des mesures de qualité de l'air.
- Poursuite des suppressions de chaudières au fioul.
- Projets de végétalisation des cours d'école en fonction de l'appel à projet 2023.

Gestion des déchets

La Métropole a développé un dispositif d'accompagnement pour le développement du compostage partagé.

Un diagnostic et plan d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ont été réalisés.

La Métropole procède au remplacement progressif de la collecte en sacs par la collecte en bacs jaunes pour les emballages.

Chiffres clés

83 référents formés pour les sites de compostage partagé

21 sites de restauration scolaire accompagnés

117 tonnes de déchets alimentaires détournées de l'enfouissement grâce aux subventions pour le compostage individuel

Perspectives 2023

- Déploiement de 30 stations de tri pour collecter les grands cartons, les emballages et le verre dans des secteurs denses
- Déploiement de la collecte séparée des déchets alimentaires auprès de 290 000 habitants
- Passage à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques au 1er janvier 2023

Systeme d'information et du numérique

La Métropole poursuit son processus de la collecte de nos anciens matériels (écrans, unités centrales, claviers...) qui sont remis à une société qui nous délivre un bordereau de suivi des déchets. Un changement de prestataire est en cours pour un fournisseur qui a une activité économique, sociale et solidaire sur notre territoire.

Les anciens PC fixes de plus de 5ans (critère durabilité) sont recyclés avec le remplacement du disque dur et ajout éventuel de mémoire.

Perspectives 2023

Campagne de rationalisation de la dotation en matériels afin d'optimiser la gestion des ressources informatiques et les consommations énergiques.
Tourisme

Pour les hôtels, une sensibilisation et un accompagnement sur le tri des déchets, dans les espaces communs et dans les chambres / mise en contact avec les acteurs locaux du tri (Compost'ond) sont réalisés.

Perspectives 2023

- Création d'une nouvelle édition du topoguide de randonnée pédestre intégrant de nouveaux parcours.
- Maintien d'une qualité des sentiers et de leur environnement.

Voirie

Une charte de bonnes pratiques a été rédigée avec la fédération du BTP pour le réemploi des matériaux de déconstruction dans les opérations de travaux.

Perspectives 2023

Diffusion de la charte à l'ensemble des Directions opérationnelles et mise en application avec la possibilité d'utilisation de matériaux de déconstructions conformes aux normes du CEREMA

PARTIE 3 : Cohésion sociale, solidarités, accessibilité, lutte contre les discriminations

Accessibilité -Handicap- Lutte contre les discriminations

La Métropole porte une attention particulière à la prise en compte du handicap dans les opérations qu'elle mène : projet ARENA, Patinoire, Guide accessibilité réseau STAS ...

Ainsi pour l'ARENA SEM (salle HANDISPORT) : tous les espaces sont accessibles, certaines largeurs de portes intègrent des fauteuils plus larges, des espaces sanitaires ont des barres d'appui à droite ou à gauche pour toutes les hémiplegies, des rampes ou ascenseurs complètent les dispositifs obligatoires. Il a été mis en place des fermes porte temporisées, des dispositifs pour malentendants, etc...

L'application ACCEO se déploie sur le territoire et dans plusieurs établissements métropolitains. Elle permet à la personne sourde ou mal entendante d'être mise en relation à titre gratuit et sans réservation avec un traducteur qui en temps réel effectue la traduction des échanges téléphoniques ou des échanges directs.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la Métropole a organisé les semaines de l'égalité du 6 au 25 mars 2022 : 132 événements proposés par 167 partenaires qui se sont déroulés dans 17 communes de Saint-Etienne Métropole, avec 11 300 participants au total. Une des actions phare a été un Bus de l'égalité avec des intervenants sur différentes thématiques liées à l'égalité et la lutte contre les discriminations. Ce bus s'est déplacé dans les établissements scolaires : 18 établissements scolaires partenaires et 4 378 élèves sensibilisés.

Perspectives 2023

Accessibilité :

Poursuite du soutien aux directions en matière d'accessibilité.

- Mise à disposition du rapport 2022 de la commission métropolitaine d'accessibilité en facile à lire et à comprendre (FALC). Le FALC est une version simplifiée d'un texte qui permet d'être compris notamment par des personnes avec dyslexie, malvoyantes, étrangères... maîtrisant mal une langue, illettrées ou âgées, en somme, tous ceux pour qui la compréhension est un obstacle. Depuis 2009, le concept européen de FALC repose sur la volonté de réduire la fracture sociale

-Lutte contre les discriminations : Nouvelle édition des Semaines de l'égalité en mars 2023 avec la volonté d'un déploiement plus large sur les communes du territoire.

Achat et logistique

Le marché de prestations de nettoyage comporte une obligation d'heures d'insertion à réaliser dans le cadre de l'exécution du marché d'insertion (pénalités en cas de non-respect) et un critère sur l'implication en matière d'insertion des candidats.

Cohésion Sociale

Cité de l'emploi

L'année 2022 a été marquée par la labellisation « Cité de l'emploi ».

Il s'agit d'un « label » à destination des territoires particulièrement dynamiques et mobilisés sur les questions de l'insertion et de l'emploi pour les habitants des quartiers.

La coordination des acteurs du territoire a été renforcée, un travail d'état de lieux et l'écriture d'une feuille de route partagée a permis la mise en œuvre d'actions concrètes comme le « JOB IN BUS » qui sillonne les quartiers et permet la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises.

Les 12 relais emploi poursuivent leur travail de terrain auprès des habitants des quartiers et répondent à toutes demandes liées à leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : 1000 personnes ont été reçues en 2022.

Plus de 25 actions sont menées également chaque année sur la thématique emploi, renforcées par une dizaine d'actions financées grâce à la convention stratégie pauvreté. Cette programmation est menée en cohérence avec le service insertion par l'économie de la Métropole.

La Fabrique à Entreprendre s'est réinventée cette année avec une présence accrue sur les quartiers via des permanences des 2 « Cité Lab » (15 quartiers concernés) et la création de temps forts avec l'ensemble des partenaires de l'entrepreneuriat.

Perspectives 2023

Déploiement de la Cité de l'emploi.

Le projet de renouvellement urbain de l'agglomération stéphanoise (NPNRU)

Les opérations de renouvellement urbain, inscrites à la convention Anru (agence nationale pour la rénovation urbaine) sont engagées à 54 soit près de 35 M€ sur les 64 M€.

L'ANRU a validé l'inscription de nouvelles opérations : démolition des bâtiments Renoir et Corbusier (soit 120 logements sociaux) à Saint-Etienne, la réhabilitation de 60 logements sociaux sur le quartier Cotonne et l'amplification du projet de Pôle enfance petite enfance sur le quartier de Montreynaud. Cela avec l'octroi d'un concours financier supplémentaire de 5 M€ ;

Chiffres clés : 293 M€ de dépenses inscrites dans la convention avec l'ANRU

107 M€ de concours financier (ANRU, Action Logement, Région, Département, Caisse des dépôts)

Perspectives 2023

Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du projet urbain sur les 6 quartiers concernés par le NPNRU (sous maîtrises d'ouvrage Ville, Saint-Étienne Métropole et bailleurs sociaux),

- Restitution de l'évaluation mi-parcours du projet de rénovation urbaine,

Réduction des inégalités de santé dans les quartiers

La Métropole apporte son soutien à un certain nombre d'actions pour réduire les inégalités liées à la santé dans les quartiers en difficulté :

Santé mentale

- déploiement du Conseil Local en Santé Mentale avec une coordination renouvelée et portée par la Ville de Saint-Étienne, avec la mise en place de groupes de travail thématiques et l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale du 10 au 23/10 autour de la thématique « Santé mentale et environnement ».

- soutien au dispositif d'appui en santé mentale (porté par l'association LIFT) à destination des professionnels en difficultés dans leur activité auprès de publics en situation de souffrance psychique.

Préalablement à la mise en place du futur Contrat Local de Santé et Conseil Local en Santé Mentale, un Diagnostic Local de Santé, porté par la Ville de Saint-Étienne avec une portée métropolitaine, a été menée en 2022. Il comporte un focus sur les quartiers les plus défavorisés.

Prévention santé adaptée au public en difficulté :

- soutien à l'animation d'ateliers autour de l'équilibre alimentaire (action portée par la Ligue contre le Cancer)

Accès aux droits et aux soins :

-soutien à la médiation santé sur de nombreux quartiers de la politique Ville (portée par la Mutualité de la Loire) avec deux volets :

- un suivi individuel : accompagnement physique des personnes dans leurs démarches d'accès au droit et aux soins auprès des professionnels de santé et des institutions ainsi que l'accompagnement dans des démarches de prévention et dépistage ;

- des actions collectives : mobilisation de groupes, création de manifestations, co-construction d'événements, actions collectives de sensibilisation et de prévention, éducation aux gestes barrières et participation aux campagnes de vaccination COVID

5 projets avec une mobilisation de 365 000 euros au titre de la programmation 2022 (ARS, ANCT, Ville de Saint-Étienne, SEM), dont 27 500 € par Saint-Étienne Métropole.

Perspectives 2023

Définition d'une nouvelle stratégie d'intervention en matière de santé pour les territoires politique de la ville avec le Diagnostic local de santé - DLS en lien avec la démarche d'évaluation du Contrat de Ville. La promotion, la prévention, l'accès aux droits et aux soins en matière de santé dans les quartiers se poursuivra en 2023 (dernière année du Contrat de Ville actuel) avec la poursuite des dynamiques structurantes.

Elaboration de la stratégie et du plan d'actions du Conseil Local en Santé Mentale

La Prévention spécialisée

Sur l'année 2022 la Métropole a prolongé d'un an les conventions avec les 4 structures de prévention spécialisée agissant sur le territoire Métropolitain : l'AGASEF (association de gestion de l'action sociale des ensemble familiaux), l'ACARS (association communautaire d'action et de recherche sociale), L'ANEF 42, La Sauvegarde 42. La prévention spécialisée intervient sur 12 communes de la Métropole auprès des jeunes en rupture ou en voie de marginalisation. En 2021, 2419 jeunes ont bénéficié de l'action de la prévention spécialisée. Dans le cadre du plan pauvreté, des actions de renfort de la présence sociale des éducateurs sur les mois de juin et juillet 2022 ont été mises en œuvre.

Perspectives 2023

Signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les 4 structures de prévention spécialisée intégrant les orientations métropolitaines, et les modalités de suivi de l'activité

Fonds d'aide aux jeunes en difficultés

Le FAJD Destinés aux 18-25 ans en difficultés vise à leur permettre de s'insérer plus facilement dans la vie active et de pallier les difficultés de tous types qu'ils peuvent rencontrer. Celui-ci se décline en deux axes : des aides financières et un accompagnement ciblé. 396 jeunes ont été aidés en 2022 pour un

montant de 96 325 euros (dont participation CAF). Saint-Etienne Métropole a abondé le fonds à hauteur de 256 000€ en 2022

Perspectives 2023

Poursuivre et intensifier l'intervention du fonds en faveur des jeunes notamment auprès des étudiants en difficultés afin que le parcours d'étude ne soit pas remis en cause.

Le Fonds Solidarité Logement

Du 1er janvier au 31 août 2022, 2 013 demandes d'aides financières ont été traitées, 1 844 accordées pour un montant d'environ 518 880 euros. 148 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social lié au logement par une association et 45 par les travailleurs sociaux de la Métropole.

Dans le cadre de l'Aide à la Médiation Locative, pour 2022, le FSL finance Soliha et l'Agence solidarité logement pour la mise à disposition de 637 logements pour les ménages les plus en difficulté.

Pour cette année 2022, la Métropole contribue à ce fonds à hauteur de 1 347 908 €.

Lutte contre les discriminations dans le cadre du contrat de ville

Dans le cadre de la programmation Politique de la ville 2022 du contrat de ville 14 projets ont été soutenus et financés par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 69 086 €.

Les projets portent sur l'égalité Femme/Homme et la Lutte contre les discriminations et notamment sur les thématiques suivantes :

- faciliter le développement des pratiques et usage des technologies de l'information et de la communication dans les quartiers défavorisés et en direction des habitants les plus exclus ;
- favoriser l'accès au sport pour tous, notamment pour les jeunes mineurs isolés et les personnes en situation d'handicap mental ou psychique ;
- favoriser l'égalité des droits et des choix entre filles et garçons, prévenir le sexisme et déconstruire les stéréotypes de genre ;

Culture

Le Musée met à jour des documents "Faciles à lire et à comprendre" (FALC) amorcée en 2020, avec des contenus nouveaux sur les expositions du Musée.

Dans la conception de la scénographie des expositions, les cartels sont posés à hauteur maximale de 120 cm et un nouveau type de vitrines a été mis en place permettant aux personnes à mobilité réduite d'avoir les cartels en face d'elle et non plus sur le fond.

Perspectives 2023 :

Le Musée travaillera également sur :

- les besoins de remise à niveau de l'établissement dans les objectifs d'accessibilité, d'inclusion (notamment avec le label Tourisme et handicap)
- le renouvellement des visites sensorielles,
- la poursuite de la programmation en lien avec Ville en partage,
- le développement des outils à destination des personnes en situation de handicap, la poursuite de la dynamique d'inclusion amorcée dans la programmation des visites
- la mise en œuvre des préconisations du GIS "Accessibilité universelle, le musée inclusif » du Comité pour l'éducation et l'action culturelle de (CECA) de l'ICOM

Construction, aménagement et foncier

Les travaux pour la mise aux normes des aires d'accueil des gens du voyage et les projets de sédentarisation de Saint-Chamond et Roche-la-Molière ont débuté fin d'année 2022 afin de répondre aux souhaits de sédentarisation des familles concernées.

Les travaux relatifs aux aires d'accueil des gens du voyage et des travaux de mise aux normes de l'aire de grand passage à Andrézieux Bouthéon ont été menés.

Perspectives 2023

Finalisation des travaux pour favoriser la sédentarisation sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Chamond et Roche-la-Molière.

Démarrage des travaux de la ZAC Pasteur à l'Horre sur deux îlots commercialisés à un promoteur privé dont un dédié à de l'accession sociale et un dédié à des logements locatifs sociaux avec réalisation d'un logement inclusif (habitat inclusif est une alternative au maintien à domicile et à la vie en établissement (EHPAD par exemple) des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Cité du Design 2025

Le projet Cité du design 2025 ambitionne d'ouvrir la Cité à tous, pour en faire un vrai quartier de vie, créateur de liens, rapprochant le design de tout un chacun (habitant, écolier, étudiant, entreprises, visiteurs, ...).

En 2022, un travail important de concertation a été mené sur le projet et les espaces connexes, au travers d'une douzaine d'ateliers participatifs de Juin à Octobre. Portant sur 5 thématiques différentes (les places et les rues, les parcs et jardins, les mobilités douces, les commerces et le marché, le tiers lieu socio culturel), ils ont permis sous différents formats d'associer plus d'une centaine d'habitants à la réflexion sur l'avenir du quartier.

Dans le même temps, a été expérimentée une nouvelle façon de donner à voir un projet urbain aussi complexe que Cité du design 2025 au travers d'un film en immersion 3D au sein de la capsule de la start-up française IMMERTECH.

Perspectives 2023

En 2023, grâce à la mobilisation de l'ESADSE Ecole du design au sein de l'équipe projet Cité du design 2025, des premières expérimentations et actions avec les habitants auront lieu à la fois sur le square Schœlcher et sur le jardin Maurice Combe, et avec les étudiants sur la notion de vie de campus en extérieur, autour de l'espace Mandela et de la cour des matières. Un des enjeux du projet est en effet de favoriser l'émergence d'une gouvernance locale et collaborative du quartier, sur différents espaces et différentes fonctions.

Développement Economique, Emploi, Formation (DDEF)

Plateforme de Mise en Relation (Mer)

Mise en place d'une plateforme de Mise en Relation (Mer) entre les entreprises confrontées au chômage partiel et les entreprises en recherche de main d'œuvre pour éviter le chômage à des salariés.

La Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF)

La Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) est déployée pour répondre à une inadéquation entre besoins de main d'œuvre des entreprises et demandeurs d'emploi. Saint-Etienne Métropole s'engage aussi aux côtés des branches professionnelles et d'ELO (Emploi Loire Observatoire) sur 2 axes : l'insertion professionnelle des personnes en difficultés (travail sur l'employabilité) et la promotion des métiers du côté des entreprises.

Axée sur la promotion de la Métallurgie, du BTP, du Transport et, depuis 2022, du Textile auprès des demandeurs d'emploi pour leur permettre d'identifier un emploi sur des métiers dits « en tension », la STEF déploie un plan d'actions au plus près des publics et toujours en présence des branches professionnelles. L'action phare de 2022 a été le salon Talents & Métiers qui a mis en scène une usine grandeur nature au sein du Zénith de Saint-Etienne. L'action structurante de STEF est Nouveau Départ Pro.

Le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

L'amélioration de la situation économique a pour effet un retour à un taux de chômage similaire à celui d'avant la crise sanitaire. Dans la Loire, Pôle Emploi enregistre une hausse de 17% des dépôts d'offre d'emploi par rapport à 2019. Les trois secteurs dominants sont les services aux personnes, l'industrie et le commerce.

Cependant cette dynamique ne profite pas ou très peu aux chômeurs de longue durée pour qui le taux de chômage augmente de 4% par rapport à 2019.

La situation nécessite plus que jamais la mobilisation d'actions visant à améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi afin d'améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi sur notre territoire.

Le PLIE développe ses actions autour de 4 axes :

Axe 1 : mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et renforcé via 17 référents présents sur l'ensemble du territoire,

Axe 2 : mise en place d'actions de remobilisation du public vers l'emploi à travers notamment des séances de coaching associées à du parrainage en partenariat avec des entreprises du bassin d'emploi.

Axe 3 : financement de mises en situation de travail dans le cadre des ateliers chantier d'insertion du territoire,

Axe 4 : intégration de clauses sociales dans les marchés publics afin de réserver des heures de travail pour les publics en insertion professionnelle, afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Perspectives 2023

ELO (Emploi Loire Observatoire) poursuit le déploiement de ses actions au plus près des territoires au travers notamment l'action Nouveau Départ Pro dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire.

De nouveaux formats d'accompagnement sont testés notamment des escape games qui, de par leur côté ludique, permettent d'impliquer pleinement les jeunes ou les demandeurs d'emplois mais aussi les parents.

Développement territorial

Développement local

Le dispositif de soutien aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services dans les communes rurales de moins de 2000 habitants et les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes se poursuit avec l'objectif de participer au maintien d'une économie de proximité, à destination notamment d'une population peu mobile.

Les commerces soutenus concernent des domaines variés : alimentation, coiffure, auto-école, produits diététiques, garage, bar-restaurant...

Chiffres clés : En 2022, 15 projets commerces ont été soutenus dans les quartiers QPV pour près de 107 211 € d'aide.

En milieu rural, le projet de rénovation d'un ancien local pour implantation d'un restaurant-bar-boutique mettant en avant les produits locaux à Saint-Christo-en-Jarez (la Méthanerie) a été soutenu à hauteur de 10 000 €.

Les Equipements Communautaires Multilocaux :

Les études de maîtrise d'œuvre des deux projets suivants sont en cours de réalisation :

- le projet d'aménagement touristique des ruelles du bourg et du chemin entre le bourg et l'église sur la commune de Dargoire ;
- l'aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design sur le secteur du Val d'Onzon à Sorbiers.

L'Equipement Communautaire Multilocal de Genilac « Aménagement design d'espaces publics en centre-bourg » a été inauguré le 20 mai 2022.

Les travaux de l'Equipement Communautaire Multilocal de Marcenod « aménagement design et touristique d'espaces publics » ont démarré.

Perspectives 2023

Le dispositif de soutien aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants et les QPV : adoption d'un nouveau cadre conventionnel avec la Région sur la base du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les Equipements Communautaires Multilocaux :

Les travaux des ECM de Dargoire, de Sorbiers et de Marcenod se finaliseront en 2023.

Agriculture

La Métropole s'implique dans l'accompagnement des exploitants en difficultés via le soutien à Solidarité Paysans, le développement du réseau d'agriculteurs bénévoles, l'organisation d'un temps collectif entre agriculteurs accompagnés...

Une convention de partenariat a été signée entre la Métropole et les Amis du Treuil de 2022 à 2024 dont les thématiques sont :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

En partenariat avec la chambre d'agriculture, la Métropole a agi sur l'anticipation des transmissions et installations en agriculture : 19 futurs cédants de plus de 55 ans ont d'ores et déjà été rencontrés sur le secteur des Monts du Lyonnais, au sein duquel il existe de forts enjeux en matière de transmission

et ce principalement sur des exploitations laitières. Suite à l'analyse des rencontres individuelles, des propositions d'actions seront formulées.

Eau potable

Pour la protection de la ressource en eau, nous sommes partenaires sur 2 territoires avec l'Agence de l'eau pour la mise en place des nouvelles mesures s'inscrivant dans le programme PSE : Paiement pour Service Environnementaux avec les agriculteurs. Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des instruments incitatifs qui consistent à offrir une rémunération en contrepartie de l'adoption de pratiques favorables à la préservation de l'environnement

Entrepreneuriat et innovation

Filière d'excellence Santé

Avec l'appui du fonds de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 50 000 € sur 3 ans, l'association DANAECARE a ouvert un tiers-lieu dédié à la santé unique en France. Le DANAECARE LAB vise à :

- Structurer et animer un écosystème d'acteurs de la santé (universités, institutions, associations notamment de patients et d'aidants, entrepreneurs en ESS, professionnels de la santé, étudiants, patients...)
- Fournir une ingénierie de projets innovants en santé (émanant d'étudiants, de professionnels de santé ou de porteurs issus de la société civile) intégrant les outils de démocratie sanitaire et de recherche participative

Gestion des bâtiments

Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), chaque année des bâtiments sont mis en accessibilité. En 2022 ce sont plus de 20 opérations de travaux qui traitent l'accessibilité dans les ERP.

Gestion des déchets

Dans le cadre de la gestion des déchets, Saint-Etienne Métropole a confié de nouvelles prestations à destination des entreprises d'insertion : maintenance des stations de tri, points d'apport volontaire et sites de compostage partagé

Et elle poursuit les prestations existantes réservées aux entreprises d'insertion ou contenant une exigence minimum de volume de travail en insertion : collecte des textiles, distribution des sacs, heures d'insertion au centre de tri (10 000 heures) et en déchèterie (4375 heures)

La délégation de service public pour la collecte, le tri et la valorisation des textiles usagés avec Le Relais et Chrysalide a été renouvelée. Enfin la collecte de matériel médical est faite au bénéfice d'Envie Autonomie qui est une entreprise d'insertion

Chiffres clés

6798 heures d'insertion liées aux activités de collecte et tri des textiles au sein de l'association Chrysalide

Politiques contractuelles et financements extérieurs

Accompagnement des Directions dans la recherche de financements extérieurs et dans le montage du dossier de demande de subvention pour les opérations suivantes :

- Stade Geoffroy Guichard : travaux pour l'accueil de la Coupe du monde de rugby et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Travaux de rénovation du musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole
- Réaménagement abords et parvis Chartreuse – Sainte-Croix-en-Jarez

Ressources humaines

La collectivité poursuit la mise en œuvre du plan d'action « égalité professionnelle » et celui du plan d'action dans le cadre du conventionnement tripartite 2021-2023 Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Un contrat de groupe mutuelle santé est désormais proposé avec une revalorisation de la participation employeur.

Saint-Etienne Métropole a travaillé à l'évolution de son régime indemnitaire en recherchant un meilleur équilibre entre les filières (qui permettra de consolider l'égalité femmes-hommes en matière de rémunération).

La Collectivité a participé au forum « apprentissage et handicap ».

Perspectives 2023

Mise en place au 1er janvier 2023 du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents de la métropole

Sports, loisirs et vie sociale

En lien avec l'ASSE, un film de sensibilisation sur les violences faites aux femmes sur écran géant du stade Geoffroy Guichard a été diffusé lors d'un match.

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir assister à un match des Verts, des places de match de football sont distribuées aux associations du territoire.

A l'Été 2022, des chantiers éducatifs ont été mis en place au stade Geoffroy Guichard.

Des créneaux au Nautiform sont attribués pour des clubs Handisport et une tarification spécifique demandeur d'emploi et handicapée est pratiquée.

Perspectives 2023

Lors de la Coupe du Monde de Rugby 2023 pour les matchs se jouant à Saint Etienne, des places seront attribuées au profit des publics éloignés (enfants malades, personnes à faibles ressources, ...) dans le cadre de réalisation de projet spécifiques.

Transport et mobilité

Le plan d'accessibilité des quais bus s'est poursuivi avec 25 quais aménagés en 2021 pour un montant de 400 K€ HT. Fin 2021, près de 900 quais de bus sont désormais accessibles. Ce sont plus de 12M€ qui ont été investis depuis 2014 par SEM pour arriver à ce nombre de quais accessibles.

La passerelle de l'hôpital Nord a été réhabilitée pour favoriser l'accès piéton, connecté aux lignes de tramway.

D'autres actions sont menées par la STAS en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant d'un handicap :

- Formation/ sensibilisation sur l'accueil des personnes sourdes et malentendantes auprès du personnel STAS
- Accompagnement de l'installation de balises sonores « Okeenea » à l'arrêt Hôpital Nord pour les personnes malvoyantes et non voyantes.
- Création d'un SMS de signalement uniquement dédié aux personnes souffrant d'un handicap.
- Rédaction d'un guide de l'accessibilité du réseau STAS.

Perspectives 2023

Un budget de 300K€ HT sera alloué afin de permettre l'aménagement de 20 quais bus.

Développement du service HandiSTAS avec augmentation des amplitudes de desserte, du nombre de véhicules en exploitation et ouverture à toute la gamme tarifaire STAS

Mise en place de groupes de travail tripartites STAS/SEM/Associations représentant les personnes à mobilité réduite sur divers sujets

Tourisme

Le parvis de l'Église Saint-Pierre Le Corbusier a été reprise afin d'améliorer son accessibilité.

Perspectives 2023

Site Le Corbusier

Amélioration de l'accessibilité des abords de l'ensemble des bâtiments qui composent le site pour tous les publics.

Site de la Chartreuse

Reprise du parvis afin de sécuriser l'accès au site mais également d'améliorer l'accessibilité au bureau d'information touristique.

Voirie

Les travaux de réfection de voirie prennent en compte la mise en accessibilité de l'espace public.

PARTIE 4 : Bien-être social et qualité de vie au travail pour les agents

Achat et logistique

Le marché d'acquisition de produits désinfectants toutes surfaces prêtes à l'emploi et de gels hydroalcooliques spécifiques pandémie en cuve comporte les clauses d'exécution suivantes : le désinfectant doit être sans évaporation de substances actives, ininflammable, sans CMR, ni étiquetage de transport et doit respecter l'environnement et l'utilisateur. Il ne doit avoir aucun pictogramme de danger, ni VLEP. Le gel hydroalcoolique est également sans parfum ni colorant.

Le marché d'acquisition de tenues vestimentaires et d'équipements de protection individuelle pour les agents comporte un grand nombre d'articles conformes au label Oeko-Tex standard 100 ou autre label similaire. Par ailleurs, plusieurs articles dits « Eco responsables » ont été exigés (base polyester recyclé notamment).

Dans le marché d'électroménager, des références ont été ajoutés tenant compte des recommandations des conseillers Santé Sécurité au Travail.

Construction, aménagement et foncier

Projet Partenarial d'aménagement Gier-Ondaine- Saint-Étienne Sud

Dans le cadre du plan guide, un travail spécifique a été conduit pour proposer des orientations d'aménagement visant à mieux prendre les nuisances liées aux grandes infrastructures.

Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain

Une démarche « urbanisme favorable à la santé » a été lancée dans le cadre de l'opération Entrée Est de la Métropole à Rive de Gier : les recommandations seront inscrites dans le projet d'aménagement.

Dans les opérations de renouvellement urbain dans les principales centralités du territoire (Rive de Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne, La Ricamarie, Firminy), les objectifs du projet portent sur l'amélioration du parc de logements privés (OPAH) et sa remise au niveau qualitatif du marché (ORI), mais aussi sur les commerces en rez-de-chaussée et les espaces publics en lien avec ces quartiers d'habitat.

En 2022, réalisation de 3 écrans anti-bruit le long de la RN 88 : Deux écrans de longueur 230 et 150m implantés sur le secteur de La Rivière à Saint-Étienne et un écran de 260m implanté au Chambon Feugerolles près du parc Jean Jacques Rousseau.

Cout total de l'opération pour ces 3 écrans : 2,6 M€ cofinancé par la région, Saint-Etienne Métropole et L'Etat

Perspectives 2023 :

Création de nouveaux locaux pour les agents de collecte du secteur Couronne (200 m² de vestiaires et divers locaux techniques sur le site de Roche La Molière)

Rénovation des cimaises (cloisons) du MAMC pour permettre aux agents d'intervenir en toute sécurité lorsqu'ils ont besoin d'accéder à l'intérieur des cimaises pour accrocher des œuvres ou modifier les installations techniques (éclairages, sons...)

Patinoire

La compétence design-ergonomie est intégrée à l'équipe de maîtrise d'œuvre et une attention particulière sera portée sur ces éléments notamment dans la configuration des postes de travail.

Une conception respectueuse des usages et intégrant l'objectif de réduction des coûts d'exploitation-maintenance : cela signifie notamment une conception des espaces durable et facile d'entretien.

Perspectives 2023 :

Vérifier et continuer à prendre en compte ces éléments concernant les conditions de travail des futurs occupants.

Il sera intégré aux marchés de travaux des critères pour que les entreprises soient davantage sollicitées sur la question des risques liés à la santé et la sécurité sur les chantiers.

Design Management

Dans le cadre de la 12e Biennale Internationale Design, la Cité du design et Saint-Étienne Métropole ont reçu la 1ère Rencontre Nationale du Design actif, le 22 juin 2022 organisée par l'ANCT et Paris 2024 à Saint-Etienne. Cette rencontre a réuni 150 personnes et des personnalités porteurs de la démarche de design actif, des maires et présidents d'EPCI, des représentants de collectivités urbanistes et designers, ayant initié et mis en œuvre des actions pionnières ou souhaitant s'engager dans ce domaine innovant.

L'occasion pour Saint-Étienne de mettre à l'honneur la 4 -ème édition de banc d'essai qui propose de tester des installations de design actif. Véritable « laboratoire » du design urbain, Banc d'essai est devenu un rendez-vous incontournable au fil des éditions de la Biennale. Il réunit, du 1er juin au 25 septembre 2022, des éditeurs de mobilier urbain, designers et concepteurs urbains autour d'objets qui feront, de la ville, un espace public, récréatif et sportif !

La ville de Saint-Étienne a pu également inaugurer sa première intervention graphique de design actif sur les terrains de Basket 3X 3 de Villeboeuf. Cette démarche de design actif a été lancée début 2022

pour accompagner la rénovation et l'aménagement d'espaces ludiques et sportifs, d'aires de jeux et de City stade. Les sites réalisés en 2022 : les terrains 3X3 de Villeboeuf, l'espace de jeux de Monthieu, l'espace sportif de Méons... Démarche de design actif en cours de développement. Projets design actif à l'étude : un nouvel espace 3X3 à Couriot, la cartonnerie à Carnot ...

Perspectives 2023

Saint-Étienne Métropole, au travers du projet Cité du design 2025, a comme ambition de finaliser la transformation et la reconversion du quartier de la manufacture dans lequel se situe la Cité du design. À ce titre, le design actif sera l'occasion d'expérimenter de nouveaux usages qui pourraient s'inscrire durablement sur ce quartier.

Par ailleurs et en complément à cette dynamique locale, la Cité du design accompagne le programme national « avec le design actif, faites bouger votre ville ! » dans le cadre du partenariat signé entre Action Cœur de Ville et le COJO Paris 2024, pour encourager le développement du « design actif » dans nos villes en « détournant » les espaces et les équipements publics pour favoriser la circulation pédestre et la libre activité physique, afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité, etc. C'est un des axes majeurs de l'Héritage que les JO Paris 2024 souhaite laisser dans le maximum de territoire.

Développement Economique, Emploi, Formation (DDEF)

Dans le cadre des aménagements en faveur de la biodiversité à Métrotech, mobilisation de chantiers éducatifs.

Economie sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue pour Saint-Étienne Métropole un véritable enjeu en termes de développement socio-économique. La Métropole a engagé depuis 2010, un plan d'actions volontariste baptisé PROCESS (Programme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire), en lien avec le Contrat économique sectoriel dédié à l'ESS (porté par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Chambre Régionale de l'ESS). Ce programme propose aux structures de l'ESS employeuses un plan d'actions décliné suivant trois objectifs en fonction des différents stades de leur vie :

- Accompagner les projets d'entrepreneuriat ESS (Loire Active) : création (incubateur, premier entretien, etc.),
- Accompagner le développement des entreprises de l'ESS et promouvoir l'ESS (le Dispositif Local d'Accompagnement) : professionnalisation (formation, coaching, etc.),
- Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement : sensibilisation et promotion (plateforme internet, salon Tatou Juste).

Saint-Etienne affirme son engagement en intégrant la politique ESS aux démarches portées par la Direction Gestion des Déchets, il s'agit d'identifier des pistes de développement d'activités et mise en place d'une filière de recyclage des déchets sur le territoire.

Un appel à projet a été lancé en 2021 visant à soutenir des projets de l'ESS concourant à la réduction des déchets sur le territoire, les projets accompagnés ont été accompagnés tout au long de l'année 2022.

La Métropole réalise un accompagnement de porteurs de projets par la MIFE Loire Sud (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi Loire Sud), structures ayant un impact social et / ou environnemental positif.

Lors de la Biennale internationale du Design 2022, une semaine a été dédiée à l'ESS. Cette semaine constitue un espace d'expérimentation pour la construction de projets de société soutenables, dont l'impact social est mesurable, visant la pérennité économique et qui s'inscrivent pleinement dans les préoccupations du territoire de Saint-Etienne Métropole. Il s'agit de s'attaquer aux problématiques des bifurcations sous l'angle entrepreneuriat et développement économique, complémentaires aux autres approches environnementales, sociales et culturelles. 4 structures ont ainsi été accompagnées : De la ferme au Quartier, Les coursiers stéphanois, Les nouveaux ateliers du Dorlay et Pré de chez vous.

Clauses sociales dans les marchés publics :

Le service Emploi Insertion favorise l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité :

- Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses sociales,
- Accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs engagements d'insertion,
- Animation du partenariat local de l'emploi et de l'insertion,
- Sensibilisation des donneurs d'ordre.

Une clause sociale a notamment été intégrée au marché de gestion technique de Métrotech (volume de 300 heures / an).

Perspectives 2023

En lien avec la MIFE, Saint-Etienne Métropole poursuivra son accompagnement aux structures de l'ESS par le déploiement d'un écosystème d'accompagnement « de l'idée au changement d'échelle ». Par ailleurs, en 2023, il s'agit d'accompagner à la mise en place d'un Pôle Territorial d'Accompagnement Economique autour des circuits courts alimentaires.

Clauses sociales dans les marchés publics :

- Systématisation de la saisine du facilitateur des clauses sociales par les acheteurs,
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages et des entreprises dans le cadre des opérations du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain),
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages et des entreprises dans le cadre des grands événements (Coupe du Monde de Rugby 2023 et JO 2024).

Développement durable

Bruit des infrastructures.

En 2022, les cartes de bruit routier ont été recalculées pour les 53 communes conformément à la nouvelle méthode de calcul Européenne.

Perspectives 2023

Approbation des cartes et lancement d'un nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Développement territorial

Développement local

En 2022, Saint-Etienne Métropole, en partenariat avec d'autres EPCI et avec le PNR du Pilat, a déposé un nouveau projet LEADER pour la période 2023-2027. Les stratégies locales LEADER devront viser l'objectif général de transition écologique et énergétique et être construites autour des 3 thématiques d'intervention suivantes :

- la revitalisation des centres bourgs permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural,
- la construction d'une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible,
- l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

Agriculture

Module d'animation agriculture et environnement dans le cadre du PEEDD (Programme d'Education à l'Eco-citoyenneté et au Développement Durable dans les écoles primaires) : 6 classes de CM1-CM2 sensibilisées avec ½ journée d'intervention en classe et ½ de visites dans des exploitations agricoles de la Métropole. 156 élèves sensibilisés dans ce cadre.

Projet Alimentaire Territorial Métropolitain :

Des premières actions pilotes ont été mises en place :

L'accompagnement des communes pour la mise en œuvre d'un approvisionnement local et pour la déclinaison locale de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable issue des Etats Généraux de l'Alimentation (dite « EGAlim ») de 2018.

L'organisation d'une formation « Cuisiner des produits frais de saison et introduction des légumineuses » à destination des cuisiniers des communes.

L'organisation d'une formation sur « Rédiger son marché public et suivre son prestataire » à destination des gestionnaires des services restauration des communes.

Diffusion aux communes de l'annuaire mis à jour des fournisseurs en Loire Sud de la Restauration Hors Domicile.

A travers la subvention à l'ADDEAR, Saint-Etienne Métropole soutien l'installation et la mise en place d'espaces test agricoles :

- 8 accompagnements individuels et collectifs des porteurs de projets souhaitant s'installer
- 1 accompagnement d'espace test agricole en 2022 et préparation d'un 2ème accompagnement pour 2023
- Participation au groupe de travail spécifique « installation en arboriculture »
- Coût total de l'action : 32 360 €
- Soutien de la Métropole (55%) : 17 910 €

Perspectives 2023

Déploiement du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial Métropolitain :

Organisation d'un webinaire à destination des communes pour présenter la plateforme « ma cantine »

Mise en place d'aides financières à destination des communes et des acteurs privés de la Métropole pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective et lutter contre le gaspillage alimentaire

Lancement d'un appel à projets pour soutenir des projets structurants et duplicables sur le territoire en faveur des publics précaires (dont jeunes/étudiants...) avec deux axes majeurs : l'accès à une alimentation saine, durable, locale et choisie et la sensibilisation des publics, notamment sur les questions de santé.

Planification

Les actions mises en œuvre en 2022 pour renforcer la prise en compte des questions de risques, de protections des populations, de lutte contre les nuisances ont été :

S'assurer d'une bonne articulation entre le PLUi et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, Saint-Etienne a intégré la prise en compte de la qualité de l'air, notamment dans les nouvelles constructions recevant du public sensible (mesures constructives particulières, report de l'implantation des bâtiments hors des zones les plus exposées, ...).

Entreprenariat et innovation

L'accompagnement du projet SELFIT se poursuit avec une mise en œuvre à une échelle plus importante. Pour mémoire, soutenu à hauteur de 45 000 € en 2021 par Saint-Etienne Métropole, le projet SELFIT vise à développer une plateforme d'évaluation et une application de recommandations personnalisées en matière d'activité physique d'adultes sédentaires ou insuffisamment actifs.

Perspectives 2023

Travail sur des actions innovantes en matière de prévention, notamment pour lutter contre le cancer en partenariat avec le CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes) et en lien avec le plan cancer de la Ville de Saint-Etienne.

Travail avec les établissements d'Enseignement Supérieur autour de la santé des étudiants, notamment l'accès aux soins.

Gestion des déchets

Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés sur les déchèteries de L'Etrat et St-Jean-Bonnefonds ainsi que des travaux d'installation d'une vidéoprotection sur la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon pour réduire et prévenir les risques de vol et d'agression des agents.

Le programme de résorption des points noirs de collecte se poursuit permettant de réduire les risques liés à la collecte pour les collecteurs ou les usagers. Des bacs jaunes ont été distribués remplaçant les sacs pour la collecte des papiers et emballages pour les habitants de Châteauneuf et Saint-Joseph.

Chiffres clés : 114 nouveaux points noirs présentant un risque pour les collecteurs ou les usagers ont été résolus en 2022

Perspectives 2023

- Poursuite de la résorption des points noirs de collecte
- Poursuite des actions de conteneurisation pour limiter l'utilisation des sacs de collecte.
- Mise au point d'un contrôle d'accès en déchèterie, permettant d'améliorer la qualité d'accueil en déchèterie et de limiter les risques de conflits

Habitat et cohésion sociale

La Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

7 actions actuellement soutenues pour un total de 38 500€ (sept 2022)

Les financements GUSP ont été étendus aux actions menées par les communes et un « bonus écologique » a été instauré pour des projets contribuant à la biodiversité.

Perspectives 2023

Poursuivre le soutien financier des actions qui améliore le cadre de vie et le bien être des habitants, en donnant une priorité aux projets portés par les communes et qui contribuent à la préservation de la biodiversité.

Politiques contractuelles et financement extérieurs

Accompagnement des Directions dans la recherche de financements extérieurs et dans le montage du dossier de demande de subvention pour les opérations suivantes :

- 2ème tranche renouvellement de la plateforme Tramway (tranche Claude Odde – Cité du design)
- Projet de création de 6 terrains familiaux locatifs à Roche-la-Molière
- Réaménagement d'une aire d'accueil à Roche La Molière
- Réaménagement d'une aire d'accueil à Saint-Paul en Jarez

Ressources humaines

La collectivité a poursuivi sa politique de prévention des risques professionnels, avec notamment des actions spécifiques sur le secteur de la collecte des ordures ménagères (installation de barres de maintien supplémentaires derrière les camions pour assurer la stabilité des ripeurs, réflexion sur le port du casque, expérimentation de la modification de la vitesse des camions de collecte).

Les réorganisations en cours au sein des services intègrent le renforcement du réseau des conseillers et des assistants en santé et sécurité au travail.

Et la réorganisation favorise l'aménagement ergonomique des locaux et des postes de travail lors des mouvements du personnel.

La collectivité poursuit la mise en œuvre du plan de formation 2021-2023 et un dispositif de formation spécifiquement dédié aux managers a été mis en place « Culture Manager ».

Une campagne de sensibilisation des conducteurs réguliers à la prévention routière (chauffeurs de la collecte, chargés de projet ou techniciens de l'eau, de l'assainissement de la voirie et des grands travaux) a été engagée.

Des dispositifs de protection auditive moulés ont été distribués aux agents des territoires.

La collectivité soutient financièrement l'association sportive des agents métropolitains METROSPORTS qui organise pour les agents des activités sportives (gym, yoga, pilates, assouplissement), un week-end ski et diverses sorties.

Perspectives 2023

- Renforcement du management de la sécurité (définition des missions et formation des encadrants en matière de santé et de sécurité)
- Poursuite de la démarche de prévention routière
- Poursuite des aménagements de locaux dans le cadre des réorganisations et d'amélioration des conditions de travail
- Construction d'un Centre technique Communautaire pour les agents de la collecte du secteur Couronne

Système information et du numérique

Les agents de la direction Système d'Information et du Numérique ont suivi les MOOC numérique responsable de l'Académie Numérique Responsable.

Perspectives 2023

Inciter tous les agents de la collectivité à suivre un MOOC de l'Académie NR

Tourisme

Taxe de séjour

Le téléservice de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes (ensemble des communes de la Métropole) a été mis en place, il vise à éviter les déplacements en mairie, améliorer la fluidité et la fiabilité de l'information entre les hébergeurs et les collectivités.

Hôtels

Un travail a été mené avec un designer et des hôteliers pour développer l'attractivité des hôtels pour les résidents de leur quartier en intégrant des programmes culturels, showrooms artistiques etc.

Perspectives 2023

Hôtels

Développement des actions identifiées par un designer afin d'ouvrir les établissements hôteliers aux habitants du quartier.

PARTIE 5 : Consommation et production responsables

Achat et logistique

La Métropole développe sa politique d'achats responsables, à titre d'exemples :

Marché des consommables informatiques : mise en place d'un BPU (Bordeau de prix) « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) pour privilégier l'utilisation du ré-emploi dans les achats

Marché d'électroménager : introduction de critères de notation du marchés basés sur le développement durable, la politique RSE, les filières de recyclages et l'approche environnementale du candidat

Marché déplacements professionnels et voyages : critères développement durable et valorisation des hôtels avec un écolabel. Un suivi des statistiques pour la consommation de CO2 pour les déplacements professionnels a été mis en place.

Marché de prestations de nettoyage : mise en place d'un mémoire Développement Durable (représente 20 % de la note) axé sur la politique RSE du candidat / les ressources humaines et l'engagement social / la mobilité et l'environnement.

Perspectives

Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de la collectivité conformément à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré. Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat de la collectivité visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, à intégrer des éléments à caractère écologique. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Assainissement et rivières

Assainissement

Dans le cadre de la nouvelle prestation de service assainissement Furan, il été demandé au prestataire:

17 562 h d'insertion par l'emploi

2 Interventions/ an dans les écoles,

1 alternant par an,

3 offres de stages par an pour élèves de 3eme,

le parrainage de 3 personnes pour les aider à la recherche d'emploi,

l'accompagnement de la « maison pour rebondir » pour diversifier le recrutement.

Rivières

Il est demandé un volume d'heures d'insertion dans chaque marché de travaux rivière. En outre, dans le cadre des contrats de rivière et des programmes d'actions pour la protection contre les inondations, des actions à la sensibilisation de la gestion de l'eau potable, des rivières et des inondations sont menées.

Communication et marketing territorial

Les marchés publics portés par la direction prennent largement en compte la dimension développement durable :

- objets publicitaires : sélection d'objets biosourcés, issus de filières de recyclage, pour les objets papier / carton sont privilégiées les matières recyclées et pour le textile le label oeko tex.
- impression du magazine métropolitain : impression dans un papier labellisé FSC. - prise en compte dans l'analyse des offres du bilan carbone de la réalisation des prestations
- impression des affiches publicitaires : prise en compte dans l'analyse des offres du bilan carbone de la réalisation des prestations
- diffusion des documents d'information : un lot est réservé à une entreprise de travail adapté
- panneaux de chantier : variante développement durable est incluse dans le bordereau de prix, et il est demandé un recyclage et une réutilisation au maximum des panneaux

Sur l'ensemble des consultations d'impression de support, il est exigé l'emploi d'un papier recyclé et / ou certifié FSC ou PEFC. De plus, un effort a été mené pour diminuer les quantités et pour valoriser les caractéristiques du papier sur les supports de communication (papier recyclé, sans chlore, etc).

De plus la direction mobilise plus de 150 h d'insertion par an au travers de ses marchés.

Foire de Saint-Etienne

Le stand de la Métropole à la foire de Saint-Etienne a été réalisé à partir de matériaux biosourcés ou recyclés lorsque cela est possible :

- matériaux OSB 2x 18m² : recyclés par Les Standistes
- structure alu 4x12ml par 2,50m de haut : réutilisées par Les Standistes
- covering des structures alu : PVC/plexi réutilisé sur d'autres événements par Les Standistes ou réutilisé par nous si nous remettons un stand identique ou sr ces thématiques
- la bâche du toit : réutilisées par Les Standistes
- le mobilier : pris chez Chrysalide et restitué à Chrysalide et le reste réutilisé sur d'autres événements

- les panneaux et documents non utilisés : réutilisés sur d'autres événements
- les containers : réutilisés sur d'autres événements

Culture - Archives

Les critères environnementaux sont intégrés dans les marchés. Des billets de transports en commun sont proposés aux hôtes du Musée. Lors des événements l'offre de produits bio et locaux sont favorisés avec l'utilisation de « green cups ».

Dans la gestion des événements, le camion de restauration présent sur le site, notamment pour des événements tels que les Journées du Patrimoine, utilise exclusivement de la vaisselle en carton et vend des boissons locales (y compris les sodas), des matières premières locales et travaillées en frais. Ces paramètres ont fait partie des critères de sélection de l'entreprise, en plus des faibles consommations en énergies mentionnées plus haut.

Au niveau des archives, des documents papier éliminés réglementairement sont recyclés et valorisés. Le Service accompagne les autres services dans la gestion des arborescences dans le but de supprimer réglementairement les données inutiles.

Développement durable et énergie

Economie circulaire – Le projet « Cité Circulaire »

La réflexion pour la mise en œuvre d'un projet d'écosystème du réemploi, la « Cité Circulaire », pilotée par Saint-Etienne Métropole, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a été engagée, sur la base des principes suivants :

- un grand ensemble attractif et qui donne l'exemple,
- sa gouvernance avec la Métropole en tiers de confiance qui organise la vie de la Cité et donne de la visibilité,
- des constituants physiques dans lesquels on pourrait :
 - faire appel à la puissance créative notamment des jeunes designers,
 - apporter une réponse aux besoins des petits artisans ou petites collectivités,
 - accélérer la prise de conscience.
- un déploiement hors les murs pour aller à la rencontre du public,
- et enfin une expérience numérique pour permettre l'accès au plus grand nombre et donner une dimension augmentée au projet.

Une première journée d'information s'est déroulée le 13 janvier 2022 au cours de laquelle il a été démontré que l'économie circulaire s'insuffle dans tous les services et que la complexité et l'intérêt du dossier nécessite la coopération entre tous.

Deux ateliers de rencontre et d'échange avec les acteurs locaux ont été organisés le 22 juin et le 28 septembre 2022 afin de les informer de la réflexion de Saint-Etienne Métropole sur la stratégie

d'économie circulaire, sur le projet « Cité Circulaire », connaître leur activité dans les différents domaines de la chaîne du réemploi et leur intérêt pour le projet.

Lundi 14 novembre 2022 s'est tenue la première rencontre avec les acteurs locaux autour du projet de la matériauthèque pour le réemploi des matériaux du BTP.

Perspectives 2023

En 2023, le projet permettra de définir les scénarios de la cité circulaire et de la matériauthèque et de mettre en place des sessions de formation en direction des élus.

Plateforme éco-événements

38 événements organisés entre mars et juillet 2022 ont bénéficié des équipements de la plateforme.

Sensibilisation des publics

Le printemps du développement durable – Agir ensemble, Campus durable en ville durable

L'Université Jean MonNet et de l'ENISE, ont organisé pour les étudiants un printemps du développement durable du 14 au 31 mars 2022. De nombreuses animations ont été proposées autour de l'alimentation durable, de la transition écologique, de la mobilité durable, de l'upcycling, ou des éco-gestes.

Semaine du Développement Durable (12 au 25 juin 2022) : 57 animations variées (balades, escape game, exposition, projection de film, conférence, jeux, ...) ont été proposées dans plusieurs communes de Saint-Etienne Métropole.

Challenge mobilité : Saint-Etienne Métropole a participé le 2 juin 2022 au challenge mobilité. Ce jour-là chaque agent est invité à venir travailler en mode actif (à vélo, à pied, en train ou en transport en commun).

Salon Tatou Juste (26 et 27 novembre 2022) : Un stand commun Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole a proposé aux visiteurs des animations autour de deux thématiques principales :

- Les déchets : extension des consignes de tri, collecte des déchets alimentaires, gaspillage alimentaire.
- L'écomobilité : sensibilisation à l'écomobilité et valorisation des services mobilité mis en place sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Education à l'écocitoyenneté et au développement durable

Participation des écoles élémentaires aux animations pédagogiques scolaires proposées par Saint-Etienne Métropole

147 classes ont bénéficié d'animations pédagogiques sur les thèmes « Préserver la rivière », « Apprendre à trier ses déchets », « Découvrir et préserver la biodiversité et les milieux », « Vivre en

écocitoyen », « Utiliser le numérique de façon responsable », « Découvrir les sources d'énergie et économiser l'énergie », « Découvrir les liens entre agriculture et environnement » et de séjours pédagogiques hors la classe sur la thématique de la rivière.

L'école primaire publique de Chagnon, l'école élémentaire Jacques Prévert de Saint-Chamond, l'école primaire publique Françoise Dolto de Saint-Héand et le groupe scolaire Montreynaud Saint-Saëns de Saint-Etienne ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la démarche « Ecole écocitoyenne et son quartier ».

Les écoles Paule et Joseph Thiollier (école primaire publique) et La Salle (école primaire privée) de Saint-Etienne, l'école primaire publique Nelson Mandela de Génilac, l'école élémentaire les Vernes de Rive de Gier, l'école primaire Le Valjoly de Sorbiers se sont engagées dans le programme « Une planète pour tous » face au défi climatique imaginé par Gaël Derive. Cet engagement est prévu sur une période de deux ans et permet une sensibilisation à la transition écologique des élèves et des enseignants.

Forum Plan Climat Enfants

Le Forum Plan Climat Enfants s'est tenu le mercredi 15 juin 2022 à la Maison de la Nature de la Talaudière sur le thème de « Préservons la Biodiversité ». Les Conseils municipaux des Enfants du Chambon-Feugerolles, Fontanès, Saint-Etienne, La Talaudière et Unieux ont participé à cette rencontre.

Appel à manifestation auprès des structures socio-éducatives

Quatre structures ont été accompagnées à la mise en œuvre de leur projet éco-citoyen. Il s'agit de Maison pour Tous à Firminy (jardin pédagogique), le Centre social Passerelle à Saint-Paul-en-Jarez, l'accueil de loisir péri et extra-scolaire à l'Herme (un chemin, une école) et la Maison des Jeunes et de la Culture de Rive de Gier (jardin des curiosités).

Entrepreneuriat et Innovation

Enseignement Supérieur

Accompagnement de nos établissements s'impliquant sur des compétitions ou dispositifs européens (Solar Décathlon Europe, New European Bauhaus, etc.) ayant trait au développement durable.

Ainsi le projet Solar Decathlon est une compétition universitaire internationale organisée depuis 2002 dans le but de développer la transmission des savoirs et de la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire appliquée à l'habitat.

Des prototypes d'habitats performants, réalisés à l'échelle réelle et mettant en œuvre des techniques avancées sont mis en compétition, dans une ville différente pour chaque édition.

La « team Auvergne-Rhône-Alpes » a représenté la France en 2022. C'est une équipe pluridisciplinaire née en d'un partenariat entre l'ENSAG (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble), les GAIA (Grands Ateliers Innovation Architecture) et l'INES (Institut National de l'énergie Solaire), l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE) et l'École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne (ESADSE).

Perspectives 2023

Rapprochement avec le Pôle Agroalimentaire Auvergne Rhône Alpes afin de définir des actions en lien avec les entreprises et structures adhérentes et en lien notamment avec le Projet Alimentaire Territorial.

Numérique dans les écoles

En 2022, la Métropole a mené un bilan de son plan de déploiement du numérique dans les écoles. Ce bilan s'est traduit par la définition de nouveaux axes stratégiques qui visent à améliorer l'appropriation et donc l'utilisation des matériels fournis aux écoles et à la communauté éducative.

Perspectives 2023

Déclinaison opérationnelle du nouveau plan numérique

Finances, ressources et programmation

3 600 000 € d'emprunts verts ont été contractés pour l'acquisition de bus électriques et 1 200 000 € ont été sollicités pour le renouvellement du système de vélos en libre-service pour l'acquisition de vélos électrique

7 500 000 € de consultation d'emprunts verts pour l'acquisition de bus électriques et de vélos électriques

Gestion des déchets

Pour limiter l'usage des différents engins pouvant être utilisés pour l'entretien de la déchetterie de Roche-La-Molière, un éco-pâturage a été mis en place sur ce site.

Une campagne de sensibilisation à la collecte séparée des déchets alimentaires a été menée auprès des ménages concernés par l'expérimentation dans le quartier de La Métare à St-Etienne et dans le centre-ville de Firminy.

Chiffres clés

Les animations de l'équipe tri-prévention ont permis, en 2022, de sensibiliser 5 000 personnes.

Perspectives 2023

Déploiement de la sensibilisation au tri des déchets alimentaires auprès de 290 000 habitants

Elargissement du panel des déchets pouvant être mis dans les poubelles jaunes (ensemble des emballages alimentaires).

Systeme d'information et du numérique

La reprise et le recyclage des consommables et matériels usagés pour les photocopieurs et imprimantes ont été intégrés aux marchés, ainsi que dans les marchés de réseau.

Perspectives 2023

Le Cyber World CleanUp est une journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique. Une participation à cette journée est prévue en 2023.

Tourisme

L'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole s'engage dans une démarche en vue d'une certification ISO 20121. Cette norme internationale vise à la promotion d'une consommation responsable pour un événementiel durable.

Un accompagnement au déploiement d'une politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est engagée.

Les hôteliers ont été sensibilisés à l'achat local, notamment pour les petits-déjeuners (confitures et jus de fruits locaux, travail avec des boulangers partenaires etc.).

Perspectives 2023

Hôtels

Déploiement d'actions RSE en partenariat avec l'Office de Tourisme auprès des hôteliers, dans le cadre de sa démarche ISO 20121.

